R12°
12757

Consultation
sur place

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1 557 734

LIBRAIRIE
LA GUILDE
1, QUAI MONTEBELLO, PARIS-Ve
Tél. 326-24-29

A

THIOLAT, Relieur

A BLOIS

Toile
Basane
Chagrin
Veau
Maroquin du L.

M. Coheu

ÉVÉNEMENS

DE

PARIS.

6802930

ÉVÈNEMENS

DE PARIS,

PENDANT LES JOURNÉES

DES 27, 28, 29 ET 30 JUILLET 1830,

SUIVIS

De la Marseillaise, de la Parisienne et autres Poésies nouvelles.

Terminés par la Proclamation du Roi et la Charte.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SCIENCES

12°. 12757

A PARIS,
CHEZ LECOINTE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

A BESANÇON,
CHEZ BINTOT, LIBRAIRE, PLACE St-PIERRE.

1830.

IMPRIMERIE DE MONTARSOLO.—1830.

LA GRANDE SEMAINE

DE 1830.

Dimanche 27 juillet, à la sécurité qui régnait dans Paris, qui se fût attendu aux coups d'état du lendemain? Le lundi, quelques députés reçurent même leurs *lettres closes* avec le Moniteur. Les ministres avaient compris que c'était un véritable complot qu'ils méditaient. Ils croyaient que le secret seul leur garantirait le succès de cette conspiration contre les libertés du peuple.

Le premier qui ouvrit le journal officiel jeta un cri d'alarme : la surprise et la stupeur furent bientôt générales : était-ce le 18 fructidor et le 18 brumaire de la restauration? Cette audacieuse violation des lois serait-elle soutenue par un appareil imposant, quoique caché encore, de

forces militaires? Allait-elle être suivie de tables de proscription? Quelle résistance la loi laissait-elle encore au peuple, et qui oserait donner l'exemple de la résistance? On s'adressait toutes ces questions avec terreur, ou du moins avec inquiétude : peu à peu l'indignation prend le dessus.

Le soir, l'agitation commence à se manifester au Palais-Royal, des groupes se forment, se consultent, échangent leurs impressions, mais toutefois sans armes et sans hostilité caractérisée.

Les violateurs des droits du peuple avaient espéré de ces premiers troubles, sans en calculer les conséquences; ils se rappelaient les journées de juin 1820. Les sanglantes soirées de la rue Saint-Denis les avaient mis en goût. Les groupes inoffensifs du Palais-Royal furent dispersés par la force armée. On écrasa la foule, on ferma la porte du palais. Complétement rassuré par ce facile exploit, le ministère Polignac dormit tranquillement la veille

de sa ruine, et le roi fit tout préparer pour aller à la chasse le lendemain.

Ce ne fut que le 27 au matin que l'existence des ordonnances fut bien connue du peuple. Dans les quartiers industriels on lit peu le *Moniteur*, mais beaucoup les journaux voués à la défense des lois constitutionnelles. Quel fut l'étonnement de toute cette population quand elle apprit, par l'absence de ses organes habituels, que la liberté de la presse était suspendue; quand une ordonnance de police, signée *Mangin*, et affichée partout, lui annonça en termes décisifs, et en invoquant des lois de 89 et de 90, la défense faite aux établissemens publics de recevoir les journaux et de les donner à lire; lorsque l'extrait du *Moniteur*, crié dans les rues, lui révéla la dissolution d'une chambre qui n'existait pas encore, la publication d'une ordonnance électorale dans laquelle le mépris des classes industrielles va jusqu'à la stupidité, et

l'oubli de tous les principes jusqu'à l'impudence; lorsqu'enfin il vit à côté des noms de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze, de Guernon-Ranville, de Montbel, reparaître, comme pour les mortifier, tout ce que quinze ans d'intrigue et de désertion ont fait surgir de honteux, de violent, et diffamé : les noms d'un Dudon, d'un Delaveau, d'un Franchet, d'un Conny, et celui de ce vieux Bergasse, espèce de fantôme de nos premières assemblées révolutionnaires, qui avait cessé d'être odieux et même ridicule, par l'oubli profond dans lequel il était tombé.

Le spectacle de la gendarmerie assiégeant les bureaux des feuilles libérales, barrant les rues pour saisir des presses et maltraiter des citoyens qui avaient obéi à la loi, ajouta à l'indignation qui croissait de moment en moment. Une protestation des principaux journaux d'opposition, invitant à la résistance, acheva d'imprimer

une direction à l'opinion, et dès lors le gant fut relevé.

Le Palais-Royal, centre de l'activité de la population de Paris, fut encore le rendez-vous des premiers groupes. Une force armée les disperse ; les portes sont de nouveau fermées ; mais la foule, sans se séparer, se retranche dans les rues circonvoisines. A trois heures les rues Saint-Honoré, de Richelieu, de Valois, Fromenteau, de Chartres, St.-Thomas du Louvre, étaient encombrées. On y voyait accourir des hommes de toutes les classes. Les détachemens de gendarmerie à pied et à cheval repoussaient violemment et curieux, et citoyens munis de bâtons et de pierres. Insensiblement l'affluence augmenta, elle s'étendit jusqu'aux quais et aux boulevards. Les charges étant devenues fréquentes et vives, la résistance dut s'accroître ; bientôt une première fusillade fut entendue dans la rue Saint-Honoré, et fit d'assez nombreuses victimes parmi les

jeunes gens des écoles et de toutes les classes, qui, sans être intimidés, se rallièrent sous le feu ennemi, et conservèrent leur position.

La soirée du 27 fut décisive; alors commença cet admirable accord de mesures défensives, exécutées sans concert préalable, et comme par une espèce de généreux instinct. En un clin d'œil, les rues Saint-Honoré, de la Monnaie et Mont-Martre furent sans réverbères. On plaça en travers les ruisseaux d'énormes poutres destinées à arrêter la course des chevaux. Des citoyens se rendirent avec ordre chez les armuriers, qui livrèrent des armes; on distribua de la poudre et des cartouches; des rassemblemens s'armèrent sur la place de la Bourse, sur les boulevards; et cependant tel fut l'ordre avec lequel s'exécutèrent tous ces préparatifs, qu'il ne fut pas commis un seul acte répréhensible.

Tout était préparé: le 28, au matin,

tandis que l'autorité expirante cherche à répandre une ordonnance qui met Paris en état de siége, et investit Marmont du commandement de la force armée, un corps de peuple s'empare de l'Hôtel-de-Ville et s'y cantonne. Des rassemblemens immenses se portent dans toutes les rues voisines du Palais-Royal, des boulevards, des quais; les écoles de droit et de médecine cherchent des armes et des munitions; des gardes nationaux prennent leur fusil; les insignes du gouvernement royal disparaissent comme par enchantement de tous les monumens publics et de toutes les boutiques privilégiées. Tout cela s'exécute sans cris, sans violence, avec un ordre qu'on ne peut qu'admirer.

Cependant l'autorité avait déployé la force armée la plus formidable. Des régimens nouveaux avaient été introduits pendant la nuit; on mit à la fois en mouvement la gendarmerie, la garde royale, les troupes de ligne et les régimens suisses.

Mais déjà, si la gendarmerie, et surtout les Suisses, se faisaient remarquer par leur acharnement, on voyait de l'hésitation dans la garde royale, et une répugnance extrême dans la troupe de ligne.

Le combat s'engagea vers neuf heures : il fut général, mais le point principal était l'Hôtel-de-Ville. Ce fut là, que, par la main des Suisses de la garde, furent faites les premières décharges générales qui, retentissant dans tous les quartiers de Paris, firent saigner le cœur de tous les citoyens. Nous n'oublierons de long-tems cette épouvantable fusillade et ces décharges d'artillerie, qui durèrent douze heures sans interruption, et pendant lesquelles l'Hôtel-de-Ville fut plusieurs fois pris et repris. Nous avons vu transporter les blessés et les morts par charretées ; et si quelque chose pouvait adoucir l'horreur d'un si affreux spectacle dans une ville telle que Paris, c'est le respect dont toute la population, les hommes armés eux-mêmes

environnaient les victimes, quelles qu'elles fussent. Les blessés n'étaient plus des ennemis; c'étaient des Français, c'étaient des frères.

Tandis qu'on se battait dans les quartiers de Paris, des citoyens avaient arboré un drapeau tricolore sur les tours de Notre-Dame. Le tocsin sonnait à la fois dans plusieurs paroisses. La guerre était accompagnée d'un ordre étonnant; la défense était calme, méthodique. En tête des combattans, on voyait l'école polytechnique, alliant la prudence du talent à l'intrépidité de la jeunesse. On voyait aussi des premiers détachemens de garde nationale, échelonnés sur les quais des Augustins, Malaquais et Voltaire; ils soutenaient des rassemblemens établis sur ces divers points, et qui échangeaient des coups de fusil avec les Suisses du Louvre et des Tuileries. Sur les boulevards, le combat n'avait pas moins de méthode. Des citoyens s'étaient placés

sur la Porte-Saint-Martin, d'où ils faisoient pleuvoir sur la troupe des pavés et des fragmens de bois et de tuile. Dans la rue Saint-Antoine, on découvrait les maisons, et les tuiles étaient lancées sur les gendarmes. Répétons que la troupe de ligne a tiré à peine quelques coups de fusil. On l'a vue frémissant de l'odieuse boucherie à laquelle elle assistait, sans pouvoir venger le peuple indignement massacré.

La fusillade générale cessa dans la soirée : déjà le désavantage des troupes était marqué. La garde refusait le service : les officiers, après des invitations réitérées, ont eu souvent recours aux coups de crosse.

C'est dans la nuit du 28 au 29 que s'exécutèrent les premières barricades. On dépava les rues : des charrettes, des fiacres, des omnibus et jusqu'à des diligences, furent renversées à côté de tonneaux remplis de pierres. Paris, en quelques heures,

privé de tous ses réverbères, et complètement barricadé, était devenu imprenable.

Les troupes, après en avoir acquis la conviction, évacuèrent les points qu'elles occupaient, ne gardant que le Louvre, les Tuileries et leurs environs. Les Suisses se placèrent aux étages supérieurs, pour se donner le cruel plaisir de tirer sans danger sur le peuple. Mais la question était résolue.

Le 29, au matin, des gardes nationaux s'occupaient l'Hôtel-de-Ville. Le drapeau tricolore était partout : les citoyens, restés maîtres des trois quarts de la ville, n'avaient plus que peu de combats à livrer pour la posséder toute entière. La garde royale stationnant, ou plutôt couchée sur la place Louis XV, refusait de poursuivre. « Qu'on nous tue, disaient-ils, s'il le faut, mais nous ne pouvons plus faire l'odieux métier auquel on nous a condamnés depuis deux jours. » Quant à la ligne, elle s'était ou retirée, ou

rendue; elle fraternisait avec le peuple. On s'embrassait, on pleurait de joie.

Le Louvre fut emporté à une heure, et successivement tous les points d'attaque eurent le même sort. Un combat très-vif s'engagea vis-à-vis les Tuileries et sur le Pont-Royal; le château fut forcé vers quatre heures. Le peuple brisa quelques meubles, but quelques bouteilles de vin, mais porta, soit à l'Hôtel-de-Ville, soit dans d'autres dépôts, tous les objets de prix, le linge et l'argent.

La retraite de Marmont acheva de compléter notre victoire.

La journée du 30 a été consacrée à l'organisation du comité de gouvernement des ministres, des mairies, et de la garde nationale, qui veillait avec un zèle admirable au respect des propriétés particulières et publiques. Paris était déjà aussi paisible que dans les temps les plus calmes.

Les caractères particuliers de la révolution du 27 et du 28 juillet 1830, les plus

belles journées de l'histoire de France, sont le respect des personnes et des propriétés, le sang-froid admirable du peuple de Paris, son intrépidité au combat, sa modération dans le succès. Cette révolution, née du principe de la résistance légale, a été faite dans l'intérêt de la vraie liberté, qui ne va point sans l'ordre public; toutes les classes y ont pris une part active. Elle a signalé la plus touchante unanimité de vœux et de principes, la haine du despotisme et la ferme volonté de ne le point subir. Elle nous laisse le choix du gouvernement que nous voudrons adopter. Nous pourrions être une république; mais si nous nous donnons un roi, il sera roi par le peuple, et non plus par la grâce de Dieu.

SOUVENIRS ANECDOTIQUES

DES

ÉVÉNEMENS DE PARIS,

PENDANT LES JOURNÉES

DES 27, 28, 29 ET 30 JUILLET 1830.

— Le plus grand ordre règne dans Paris, en même temps que le plus vif enthousiasme.

— Les galeries Vivienne et Colbert offraient un spectacle touchant ; toutes les marchandes réunies devant leurs portes étaient occupées à faire de la charpie et des bandes pour les blessés.

— On a trouvé dans les poches d'un grand nombre de soldats tués, une somme assez considérable d'argent. Les citoyens même les plus pauvres n'y touchaient point et ne s'emparaient que des cartouches.

— On a vainement essayé de donner de l'argent aux ouvriers qui ont pris une part si glorieuse à notre nouvelle révolution. Une personne qui voulait, le jeudi soir, leur distribuer mille écus, n'a pu leur faire accepter une seule pièce de vingt sous.

— Dans ce grand sentiment patriotique qui anime et enflamme notre population parisienne, nous aimons à redire que les élèves de l'école polytechnique ont été des premiers à se signaler. La conduite de ces jeunes braves est au-dessus de tout éloge et de toute récompense.

— A l'un des combats contre la garde royale, celle-ci, repoussée par les citoyens, avait abandonné une pièce de canon qui se trouvait sur une espace vide, mais il y avait du danger à s'en approcher, à cause de la fusillade. Un élève de l'école polytechnique, qui était à la tête des bourgeois armés, court sur la pièce qu'il étreint dans ses bras. Elle est à nous, dit-il, je la garde, je mourrai dessus plutôt que de la rendre.

On lui crie derrière : « Les braves nous sont chers ; vous allez être tué, revenez à nous. » Le jeune homme n'écoute rien et tient la pièce encore plus embrassée, malgré une grêle de balles qui pleuvent autour de lui. Enfin la garde royale est forcée de reculer encore par le feu des citoyens qui s'avancent alors sur le terrain, joignent la pièce et sauvent le brave qui s'en était emparé le premier.

— A la prise du château, un autre élève, qui était aussi à la tête des citoyens armés, se présente à la grille. Un officier supérieur s'approche aussitôt : « Ouvrez, lui dit le jeune commandant, si vous ne voulez être tous exterminés, car la liberté et la force sont pour le peuple. » L'officier s'y refuse, et lâche son pistolet, dont le coup ne part pas. Le jeune élève, qui conserve tout son sang-froid, saisit au même instant l'officier à la poitrine, et, le menaçant de son épée, il lui dit : « Votre vie est à moi, je pourrais vous égorger, mais je ne veux

pas verser de sang. » L'officier, tout ému de cet acte de générosité, arrache la décoration qu'il portait, et la présente à son noble ennemi en disant : Brave jeune homme, personne n'est plus digne que vous de porter ce signe de l'honneur ; recevez-le de ma main ; officier supérieur, j'ai joui jusqu'à ce moment de quelque crédit, et je suis certain qu'il vous sera continué. Votre nom ? Élève de l'école polytehcnique», et le jeune homme rejoint aussitôt les siens.

—La reconnaissance du peuple pour les élèves de l'école polytechnique va jusqu'à la vénération. Un de ces braves jeunes gens, qui n'avait pris aucun repos depuis trois nuits, s'endormit de fatigue sur un des matelas destinés aux blessés. Quand le soir fut venu, on l'a enlevé, transporté à son insu à l'Hôtel-de-Ville ; et quand l'aspect de son uniforme faisait élever des acclamations sur son passage, ses porteurs disaient : « Respectez son malheur! » On ôtait son chapeau et on passait.

— Un des braves officiers de l'ancienne armée qui concourut le plus à la prise du château des Tuileries fut tué dans la rue de Rohan, au moment où on le félicitait de sa victoire. Il fut rapporté en triomphe sur le lieu témoin de sa bravoure, et déposé sur le trône où naguère encore l'ex-roi dictait des arrêts de proscription.

— Le peuple du quartier du Palais-Royal s'est couvert d'honneur en contraignant deux régimens de la garde royale à demander un suspension d'armes, cinquante à soixante gendarmes à capituler, et en s'emparant de toutes les positions de la rue Saint-Honoré et du Palais-Royal.

La suspension d'armes des deux régimens a été l'ouvrage d'un commis de la marine. Seul, la casquette au bout du fusil, il s'est avancé intrépidement au-devant du colonel de la garde, qui demandait quartier, et a bravé une décharge meurtrière pour venir annoncer cette nouvelle à ses concitoyens.

— On savait déjà que les soldats de la garde royale avaient reçu de la caisse royale, *trente francs* par homme pour tirer sur le peuple. Les militaires du 5e de ligne ont déclaré, de leur côté, qu'on leur avait promis 25 fr., sur lesquels ils en avaient reçu *dix*.

— L'archevêché a été envahi par le peuple. Il ne commit d'abord aucun excès, et ne cherchait que des vivres et des rafraîchissemens ; mais cette disposition pacifique a été tout-à-fait changée, par la découverte inattendue de deux barils de poudre et de cent poignards. Dès ce moment, la fureur de la multitude n'a plus connu de bornes, et le palais archiépiscopal a été entièrement dévasté. Cependant, aucun des meubles n'a été détourné au profit du peuple. Beaucoup ont été jetés à la Seine. L'argenterie et le linge ont été portés à l'Hôtel-Dieu.

— Un jeune garde national s'étant trompé dans un mouvement d'exercice,

devint un instant le jouet des spectateurs. « Messieurs, dit le jeune homme, je ne me suis pas trompé hier en combattant les ennemis de nos libertés. »

— Dans la journée du 28, rue de la Monnaie, un peloton de troupes de ligne avait couché le peuple en joue, lorsqu'un soldat est tombé en défaillance en reconnaissant son frère dans le groupe qu'on ajustait. Ce militaire a quitté les rangs pour se jeter dans ses bras, et s'est retiré avec lui en maudissant l'exécrable pouvoir qu'on lui ordonnait de défendre.

— Des habitans de la maison rue St.-Honoré, n° 69, ont arraché mercredi un malheureux soldat à la fureur populaire. Cet homme appartenait au 15e de ligne; il venait avec sept autres soldats de son régiment pour enlever les morts que ce bataillon avait laissés sur la place, entre autres le chef de bataillon qui avait commandé le feu, et qui le premier est tombé mort.

Le peuple, en les voyant, s'est précipité sur eux, et déjà ce pauvre diable avait reçu un pavé sur le flanc droit, lorsqu'on l'a enlevé et jeté dans l'allée. On l'a dés-habillé, pansé, traité, et aujourd'hui, vêtu d'un uniforme, il est dans les rangs de la garde nationale.

— Douze à quinze gendarmes se trouvaient enfermés dans l'hôtel Polignac, aux affaires étrangères, dans l'après-midi de la journée du 29, et le peuple armé voulait qu'on les leur livrât. M. Casimir Périer, qui rentrait chez lui, informé du motif de ce rassemblement, intercéda en leur faveur, et le docteur Laberge, son ami, fut chargé par lui, conjointement avec M. Rollet, de pourvoir à leur sûreté. Ces deux messieurs pénétrèrent alors dans l'hôtel, où ils trouvèrent entassés dans un office très-obscur les gendarmes dans un état pitoyable et presque nus, car ils s'étaient dépouillés de leur uniforme. On leur fit donner des vêtemens ordinaires,

et il leur fut permis de sortir par une autre porte, sur la rue des Capucines. Après s'être ainsi acquittés de leur noble mission, MM. Laberge et Rollet se présentèrent au peuple. Quelques cris s'élevèrent encore pour demander les gendarmes, et furent bientôt calmés par M. Laberge, qui fit entendre au peuple ces paroles. « Vous vous êtes couverts, ci-
» toyens, d'une gloire immortelle, dont
» le souvenir ne se perdra jamais. Vous
» ne pouvez pas la souiller, et vous ne
» la souillerez pas, j'en suis certain, par
» un assassinat sur des hommes sans dé-
» fense et qui demandent grâce. » De nombreux *vivat !* se sont fait entendre; la foule s'est dispersée à l'instant, et les chevaux des gendarmes ont été mis à la disposition du gouvernement provisoire.

— Jeudi, à la Bourse, deux hommes de la classe ouvrière étaient préposés à la Garde des Suisses ainsi que des gardes royaux faits prisonniers, et auxquels on

avait généreusement accordé la vie. *Nous n'avons pas mangé depuis douze heures*, disent ces deux ouvriers ; aussitôt Mr. Darmaing, rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*, qui se trouvait là, leur présente une pièce de cinq francs, en leur disant : « Mes amis, allez manger, » je prends votre place, et j'y resterai » jusqu'à votre retour. » Ils semblent hésiter. « Prenez donc, ajoute le rédac- » teur, dans ces momens-là, celui qui en » a donne à celui qui n'en a pas. » Les ouvriers acceptent alors, reviennent un quart d'heure après, et rapportent cinquante-cinq sous, qu'ils rendent à leur remplaçant, en le remerciant. Pénétré d'estime et d'admiration, M. Darmaing n'a pas osé les prier de garder cet argent.

— Le 1er août, sept à huit cents jeunes gens qui paraissaient appartenir à la classe laborieuse de la ville de Paris, ont parcouru les rues sans armes, sur douze ou quinze de front, en criant : *Vive la*

Charte! vive le général Lafayette! vive la garde nationale! Bravo, Messieurs de la garde nationale, nous sommes vos conscrits, vos jeunes gens.

— On a vu sur la place Vendôme et rue de la Paix, des Anglaises portant sur leur cœur la cocarde tricolore, et encourageant le peuple à défendre ses droits et à punir les ministres rebelles à la patrie.

— Tous les réverbères ayant été brisés, une simple invitation adressée aux habitans a suffi pour que Paris fût éclairé comme en un jour de fête.

— C'est M. Stevenin, jeune artiste dramatique, qui, accompagné de plusieurs de ses camarades, s'est emparé le jeudi du balcon de la Comédie-Française, d'où ils ont vigoureusement répondu au feu des soldats qui occupaient les maisons opposées.

— Au premier appel de la garde nationale, les postes du Château-d'Eau, de la rue des Fossés-du-Temple, de la Porte-

Saint-Martin, ont été occupés par des artistes des théâtres des environs. On y distinguait M. Marty, du théâtre de la Gaîté, M. Paul, de l'Ambigu, MM. Signol, Fleury, Bastien, du Cirque-Olympique; MM. Moëssard, Gobert, Dumas, de la Porte-St.-Martin, etc. etc.

— Un artiste du théâtre de l'Ambigu-Comique se précipite, dans la journée du 29, armé de deux pistolets, devant un poste de troupes de ligne. — « Vous pouvez » me tuer, s'écrie-t-il, mais je ne mourrai » pas sans avoir fait tomber deux d'entre » vous. Unissez-vous à vos concitoyens ! » — Cet acte d'intrépidité amena la reddition du poste entier.

— Placée dans un coin fort retiré de la rue des Fossés-du-Temple, Mme Saqui avait réuni toutes les figurantes de son théâtre et de celui des Funambules, et préparait des bandes et de la charpie pour les blessés.

— M. Daumier, de Marseille, qui a

publié un volume de poésies où les idées libérales sont franchement exprimées, s'est dévoué avec son fils à sauver les blessés. Il allait au milieu du feu roulant des pelotons chercher ceux qui tombaient et les ramenait à son domicile rue de la Barillerie.

— M. Paulin, employé à la préfecture, demeurant quai de Gêvres, a défendu seul sa maison, et a tué cinq soldats, de sa fenêtre. « Quand je n'aurai plus de cartouches, disait-il, je prendrai des tuiles et des pavés ! »

— Un jeune citoyen, M. Duffau, correcteur chez M. Barbier, imprimeur, après s'être battu toute la soirée du 28, à la Grève, entra un des premiers, dans la matinée du 29, au Louvre et aux Tuileries, et resta 7 heures en faction sur les degrés du trône, pour veiller à ce qu'aucun désordre n'eût lieu dans cette salle, que peu de temps auparavant des ministres perfides n'avaient pas craint de profaner par d'abominables conseils.

— On ne saurait donner trop d'éloges à la belle conduite des deux frères Bertemy, dont l'un fut atteint à la poitrine par un biscayen parti des pièces d'artillerie braquées sur le pont Notre-Dame. Ces deux jeunes gens, dont l'un est père de famille, volaient alternativement du champ de bataille au pénible service des ambulances, et prodiguaient des secours souvent efficaces à leurs frères d'armes. Grâce aux soins assidus de M. L....., médecin, nous espérons que la blessure de M. Bertemy jeune n'aura pas de suites fâcheuses, et qu'il sera bientôt rendu à sa patrie, à ses amis et à sa mère, veuve d'un officier distingué de l'ancienne armée.

— Un jeune homme, monté sur un cheval de grand prix, et dont l'habit et l'équipement annonçaient l'opulence, cherchait, demandait partout des armes pour concourir à la défense commune. Il aperçoit un bon fusil de guerre dans les

mains d'un brave artisan dont tout l'extérieur annonçait un pauvre chiffonnier : « Mon ami, lui crie le jeune homme, j'achète ton fusil cent francs ! — Oh ! non, monsieur, c'est mon bon ami. — Cinq cents francs ! — Non, monsieur, il a déjà jeté deux ennemis par terre ; il en couchera d'autres ; je garde mon bon ami. »

— Aux portes du château des Tuileries, un homme qui avait vu dérober quelques objets, se crée, de sa propre autorité, général, compose une garde, pose des sentinelles avec ordre de fouiller quiconque sort. L'ordre s'exécute, et tout individu surpris emportant des objets enlevés est vertement corrigé et forcé de rendre ce qu'il a pris.

— Des pantalons neufs sont trouvés dans une des casernes de la gendarmerie ; quelques personnes s'en revêtirent un peu à l'étourdie ; aussitôt on leur arracha ces pantalons qui furent mis en pièces. On

disait : « Nous sommes venus pour vaincre et non pour dérober. »

— De pauvres ouvriers, après avoir forcé les portes d'un armurier qui déjà avait livré sa poudre et ses armes, en cherchaient partout et jusques dans les tiroirs des meubles : dans un de ces tiroirs, ils ont aperçu de l'argent et un billet; le refermant aussitôt, l'un d'eux a dit : « Ce n'est pas là ce que nous cherchons. »

» — Deux braves ouvriers, entrés les premiers dans la partie du château des Tuileries qu'habitait la duchesse de Berry, y ont trouvé une cassette en bronze, damasquinée et renfermant beaucoup d'or. Fatigués de son poids, au moment où ils passaient dans la cour du Louvre, ils ont prié un citoyen de se réunir à eux, non pour les soulager, mais pour les protéger contre toute tentative de vol; et tous trois se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville, où le précieux fardeau a été

déposé, sans que ces braves gens exigeassent ni reçu, ni récompense.

— Un officier de la garde nationale recommandait à un homme du peuple d'empêcher qu'on enlevât quelque chose du château des Tuileries : « Soyez tranquille, mon capitaine, nous avons changé de gouvernement, mais nous n'avons pas changé de conscience. »

— Une trève d'une heure avait été convenue entre l'officier commandant au Louvre le poste des Suisses, du côté de la rue du Coq, et M. Duval-Lecamus qui demeure dans la même rue : au moment où ils étaient en pourparlers, un factionnaire a baissé son arme pour faire feu. L'officier l'a vivement relevée et a fait rentrer ses soldats dans le corps-de-garde.

— La trève finie et l'attaque du Louvre étant recommencée, un brave, couvert d'une blouse bleue et le pistolet au poing, s'est avancé hardiment vers la grille, et le pistolet qu'il dirigeait sur le faction-

naire ayant raté, il l'a armé de nouveau : « Ouvre la grille, s'écria-t-il, ou je fais » feu. » Cette sommation audacieuse a obtenu une prompte obéissance. Les Suisses se sont repliés vers le château des Tuileries et bientôt les grilles du Louvre ont été ouvertes.

— On a affiché dans plusieurs rues : « *Rapprochement remarquable :* Le 28 juillet 1830 correspond au 28 thermidor an III ; ainsi, le jour de la chute des Bourbons a été le jour anniversaire de la chute de Robespierre. »

— La capitulation des Suisses avec la France ne les soumettait pas à l'obligation de tirer sur le peuple. Cette clause est expresse.

— M. de Châteaubriand se rendait le 30, de la rue du Coq-Saint-Honoré à la Chambre des Pairs ; il a été reconnu. Alors la foule s'est précipitée à sa rencontre et l'a accompagné aux cris de *Vive Châteaubriand ! Vive le défenseur de la*

liberté de la presse ! Un instant, M. de Châteaubriand a été porté en triomphe; il a été conduit jusqu'aux portes de la Chambre des Pairs. M. Molé, qui entrait à la Chambre en même temps que M. de Châteaubriand, a été salué par les plus vives acclamations.

— Charles X a voulu faire distribuer des croix d'honneur aux gardes royaux qui sont retournés à Saint-Cloud après avoir massacré leurs frères. Les soldats auxquels on les offrait les refusaient, tout honteux d'une pareille récompense, et sous prétexte qu'ils ne les méritaient pas plus que leurs camarades.

— Le comité de la société de la morale chrétienne pour le placement des jeunes orphelins, présidée par M. Benjamin Constant, vient d'arrêter, dans sa séance de ce jour, que les fils de ceux qui ont péri en combattant dans les glorieuses journées des 27, 28 et 29 juillet (citoyens ou soldats), seront adoptés et placés en

apprentissage par le comité, conformément aux dispositions de son réglement. Une souscription extraordinaire sera ouverte, tant parmi ses membres, qu'en dehors du comité pour aider à cette œuvre d'humanité et de justice, et les moindres sommes seront reçues chez les membres du comité, dont les noms suivent :

M. Dupont White, trésorier, rue de Vaugirard n° 50 ;

M. le comte Lanjuinais, Pair de France, rue du Bac, n° 34 ;

M. Buhvel, rue de la Verrerie, n° 2.

M. Charles de Montalivet, rue Royale-St-Honoré, n° 11 ;

M. de Jouvenvel, rue de Verneuil n° 10.

— Les magasins des effets d'habillement du 2e régiment d'infanterie de la garde royale sont restés intacts, grâce au vieux sergent-major de la compagnie du dépôt, qui a eu le courage de rester à son poste, et le talent de faire comprendre aux ci-

toyens la nécessité de conserver des effets militaires dont le prix est de plus de 300,000 fr.

— Le 29 juillet, au moment où l'on attaquait les Tuileries, un jeune citoyen, frappé d'une balle, se précipite dans la rue de Rivoli. Un Anglais, M. Mac-Cu, habitant le n° 34, s'élance à son secours, le prend dans ses bras, va le déposer sur un lit, mande le docteur Courtin, qui arrive aussitôt à travers la fusillade, et prodigue des soins au blessé. Cet intéressant jeune homme se nomme Laurent Maillard; il est garçon restaurateur et n'a que quinze ans.

— On a vu un jeune étudiant en médecine, M. Laroulandie, s'exposer plusieurs fois dans la place du Palais-Royal pendant le feu roulant des Suisses pour en arracher nos blessés, et ensuite les panser.

— Le jeune Adolphe Sombret, rue Saint-Martin, blessé à l'attaque de la caserne de Babylone, et hors d'état de

marcher, monta sur le caisson qui accompagnait la pièce de canon prise à ce poste, et ne quitta la pièce qu'après l'avoir conduite sur la terrasse des Tuileries, où elle fut braquée sur la route de Saint-Cloud.

— M. Cartewitb, Anglais, fut remarqué dans le quartier du Petit-Carreau, qu'il habite, animant les citoyens à la défense, et secourant les blessés. Sa jeune fille s'est occupée pendant trois jours à faire de la charpie.

— Un élève de l'Ecole de Médecine, après avoir combattu à l'affaire de la rue Babylone, prodiguait des secours aux blessés. Un cri d'alarme se fait entendre, et beaucoup d'assaillans vont se retirer. Cet élève qui précédemment, avait répété plusieurs fois : *Justice aux pillards, respect aux propriétés*, reprend un nouvel ascendant: *En avant*, s'écrie-t-il; *le premier qui recule, et passe la ligne indiquée par mon épée, est mort.* On s'arrête, et on se range en bataille à la

voix du médecin guerrier. C'est avec cette fermeté entreprenante qu'on sert la patrie dans de semblables instans.

— La 4e légion de la garde nationale a été une des premières à se rassembler au moment de l'alarme. L'ancien capitaine de grenadiers du premier bataillon, M. Poirier, se mit à la tête de quelques-uns des siens, précédés des tambours battant le rappel. Ce petit noyau se grossissant à tout instant, se trouva bientôt assez fort pour se présenter en face des troupes, les invitant cordialement à s'unir aux citoyens et les combattant au besoin. Les anciens adjudans de cette légion, MM. Hirne et Rougeot dirigeaient les manœuvres de cette petite troupe. Elle eut à soutenir plusieurs engagemens dans l'un desquels elle perdit l'un de ses chefs, M. Miel, dentiste, ancien capitaine, qui fut tué d'un coup de feu dans la rue des Prouvaires. On cite les belles paroles de cet officier de la garde nationale : « En an-

» tendant le rappel, a-t-il dit, j'ai senti
» aux battemens de mon cœur que la
» patrie réclamait encore mes services;
» j'ai revêtu mon uniforme, et je me
» trouve heureux d'être de nouveau à
» votre tête. »

— Une jeune dame, dont la mise élégante annnonçait l'opulence, passant devant un des endroits destinés à panser les blessés, mit dans un tronc, placé à la porte, une somme de 100 fr. en or; et, entrant dans la salle de douleur, ne dédaigna pas de laver la plaie et les pieds d'un malheureux jeune homme.

— Chapeau, ouvrier peigneur, ayant servi vingt-trois ans dans la vieille garde, combattait à l'Arc-de-Triomphe, quand il fut frappé d'une balle à l'épaule. Malgré cette blessure grave, Chapeau a encore tiré dix coups de fusil, et n'a cessé le feu qu'après être tombé de faiblesse.

— Le magasin général des hôpitaux de France a couru le risque d'être incendié

dans la journée du 29. Le peuple s'étant porté en armes à cet établissement, fut arrêté par M. Alphonse Joubert, qui eut le bonheur de conserver un dépôt si précieux dans les circonstances actuelles. Le père de ce jeune homme sauva aussi le Val-de-Grâce en 1815. Le dévoûment est héréditaire dans la famille.

— La garde nationale du faubourg St.-Germain s'était réunie le mercredi matin place de l'Odéon, à l'invitation de MM. Charles Lemesle, propriétaire, et de St.-Ouen, ancien procureur impérial, maintenant secrétaire à la cour de cassation. C'est l'exemple de ces deux bons citoyens qui a entraîné le mouvement de tout ce quartier. Une heure après, 500 hommes entouraient le drapeau tricolore.

— Un citoyen, appartenant à la ci-devant garde royale, M. Alexis Dupré, nous prie de lui servir d'interprète envers un jeune homme de Lorient qui lui a sauvé la vie, le 28 juillet, et qui, aussi

modeste que brave, n'a pas voulu se faire connaître. « Qu'il se souvienne, nous dit M. Dupré, que le sang qu'il a épargné sera dorénavant toujours prêt à couler pour lui et pour la noble cause contre laquelle les circonstances m'avaient forcé d'agir.

— L'archevêque de Paris est sorti de son palais, le jeudi 29, de grand matin, couvert d'une simple redingote. Son projet était de se réfugier à la *Salpêtrière*, mais l'économe de cette maison a refusé de le recevoir, par le danger auquel sa présence exposerait l'établissement si le peuple venait à s'y porter. Le prélat était venu en calèche, et il est reparti à pied, déguisé sous le costume d'un jardinier.

— Pendant la journée à jamais mémorable du mercredi 27, lorsque, vers trois heures, le feu le plus soutenu, partant du quai de la Grève, battait le quai opposé depuis l'horloge jusqu'au petit pont

de l'Ile Saint-Louis, une vingtaine de jeunes gens, protégés par le parapet, occupaient et défendaient la tête du pont suspendu de la place de Grève; derrière ce rempart, ils faisaient une fusillade nourrie et tuaient beaucoup de Suisses. Ceux-ci, fatigués par des ennemis aussi redoutables, veulent les débusquer de la position. Au nombre de 15 ou 20, ils s'avancent sur le pont; à l'instant les intrépides citoyens se présentent comme de vieux soldats.... Leur feu part, trois Suisses tombent; effrayés, les autres se retirent.... Aussitôt un des plus jeunes combattans s'élance sur le pont; il court au milieu des balles dirigées sur lui; il arrive aux trois soldats étendus morts; il s'empare de leurs fusils, de leurs cartouches et revient au milieu de ses frères d'armes, en leur criant : Amis! voici des armes et des balles!...

— La rue de Chartres, par sa position, s'est trouvée dans la journée du 29 de-

venir le théâtre d'un combat long et meurtrier, entre les citoyens qui venaient de s'emparer du Louvre et les troupes royales stationnées sur la place du Carrousel et sur celle du Palais-Royal. Au moment où le feu le plus terrible jonchait cette rue de morts et de blessés, M. Thourel, avocat demeurant dans cette même rue, n° 8, maison qui fait face au Château, de concert avec le sieur Monet, portier, ont ouvert la porte-cochère et fait de la cour et de la remise une ambulance provisoire. Parmi les combattans, il s'est rencontré trois élèves en médecine qui ont déposé leurs armes pour secourir et panser les blessés que d'autres citoyens enlevaient ensuite. Près de cinquante défenseurs du peuple, relevés de la rue au milieu d'une pluie de balles, ont été ainsi recueillis et ont reçu les premiers soins. Tous les voisins, s'associant à cette œuvre de courage et d'humanité, jetaient par les croisées du linge et de la charpie.

Quinze ou seize gardes royaux ont même été épargnés et sauvés, et le capitaine du 6e qui commandait sur la place du Palais-Royal, blessé assez grièvement, a été pansé dans la même maison, avec les mêmes soins que les nôtres. Voilà cependant quelle a été la conduite des généreux Parisiens envers des hommes que l'on envoyait contre eux pour les égorger. Mais ces hommes étaient aussi des Français! Qu'ils sont coupables ceux qui ont fait couler ce sang!

— Les jeunes citoyens du faubourg Saint-Germain, qui savaient que la caserne de Babylone renfermait 300 Suisses et deux pièces de canon, s'étaient donné rendez-vous sur la place de l'Odéon. C'est de cette place que, sous la conduite de plusieurs élèves de l'école polytechnique, et ayant pour commandant en chef un neveu de M. Benjamin-Constant, ils se sont dirigés vers la rue de Babylone. Aussitôt leur arrivée devant

la caserne, sommation a été faite aux Suisses d'en ouvrir les portes et de se rendre. Sur leur refus, l'action s'est engagée, et de part et d'autre le feu était d'une extrême vivacité. La situation de la caserne, le parti pris par les Suisses de monter dans les chambres et de tirer par les fenêtres rendait l'attaque aussi périlleuse qu'elle était audacieuse. Les jeunes gens perdaient beaucoup de monde, et faisaient peu de mal à leurs adversaires; mais des sapeurs-pompiers s'étant joints aux assaillans, ils sont parvenus à couronner les toits de toutes les maisons voisines, et à faire taire le feu de la caserne, que battait en même temps une pièce de canon en fer prise le matin, et que, faute de meilleurs projectiles, les jeunes canonniers chargeaient avec des briques.

Les Suisses ont enfin pris la fuite; la plus grande partie s'est dirigée sur le boulevard en suivant la rue de Babylone. Les assaillans sont entrés dans la caserne,

baïonnette en avant, et s'y sont emparés de deux pièces de canon et des soldats qui n'avaient pas eu le temps de s'enfuir et qui continuaient à se défendre ; on s'est contenté de désarmer la plupart de ceux qui venaient d'être pris de vive force et les armes à la main ; plusieurs n'ont pas échappé à la juste fureur des victorieux, car quoique la résistance fût sans espoir, elle avait été longue et meurtrière. Cette première chaleur passée, le caractère français a repris son généreux empire, et les blessés des deux parts ont été recueillis et pansés avec le même empressement et les mêmes soins : les uns et les autres ont été transportés à l'hospice de la rue de Sèvres.

Après sa victoire, la jeune troupe s'est retirée traînant pour trophée l'artillerie dont elle venait de s'emparer et les habits des vaincus. Revenus sur la place de l'Odéon, elle y a fait halte, et les chefs ont distribué des fragmens de ces habits à

titre de récompense pour ceux qui s'étaient le plus distingués pendant l'action.

Les habitans de la rue de Sèvres ont apporté en grande abondance du pain et du vin aux vainqueurs; le pain a été distribué, mais d'un accord unanime tous ont demandé que le vin fût mêlé d'eau.

— Les Anglais logés à l'hôtel Meurice ont déposé dans les bureaux du Constitutionnel la somme de 1,000 fr. pour être versée à la souscription ouverte en faveur des blessés ou des veuves des citoyens morts ponr la liberté dans les journées des 27, 28 et 29 juillet.

— Le jeune homme qui, vêtu d'une blouse bleue, et armé d'un pistolet, s'est fait ouvrir la grille du Louvre par les Suisses, se nomme Garaud, sculpteur, âgé de 22 ans, natif de Dijon; c'est lui qui a fait en 1828, la sculpture de la maison égyptienne, place et passage du Caire. Lorsque le général Lafayette a eu connaissance de ce trait de courage, il a

fait venir ce brave jeune homme, et l'a vivement pressé sur son cœur.

— On cite plusieurs jeunes créoles des îles de France, Bourbon et de la Martinique, qui se sont fait remarquer dans l'immortelle journée du 29 juillet. Ces intrépides colons se sont couverts de gloire à l'attaque de la caserne des Suisses, rue de Babylone, où on les a vus, sous le commandement d'un élève de l'école polytechnique, soutenir pendant plusieurs heures le feu continuel des Suisses, et monter les premiers à l'assaut. Honneur à ces braves colons qui ont secondé si vaillamment l'attaque des gardes nationaux.

— Des habitans de la rue du Vertbois ont signalé la conduite intrépide d'un ex-gendarme à pied qui, ayant revêtu un uniforme national dans la journée du 28, a combattu pendant six heures auprès de la porte Saint-Martin et a fait tomber onze gardes royaux. De là il s'est porté

rue de Richelieu et aux Tuileries, où il a encore combattu avec la même vigueur. Lorsqu'on lui offrit du vin et de l'eau-de-vie, il refusa en disant : « Le vrai Français se bat à jeûn; il en a plus de calme et de sang-froid. » Ce brave n'est rentré chez lui que lorsque tout a été terminé, n'ayant reçu qu'une légère blessure.

— La Comédie française a pris une résolution honorable ; elle va rouvrir le théâtre par douze représentations successives dont le produit entier, destiné à secourir les victimes des dernières journées de juillet, sera versé dans les caisses des douze mairies de Paris.

— Un des membres les plus distingués de l'opposition parlementaire belge, M. le baron de Stassart, qui se trouvait à Paris depuis quelques jours, vient de faire des demandes pour l'admission en France des quatre exilés belges, MM. de Potter, Thielmans, Barthels et de Nève. Le

succès de ses démarches ne pouvait pas être douteux.

— On sait maintenant quel est le brave qui a arboré sur la tour de Notre-Dame le premier drapeau national, qu'il portait depuis le matin en écharpe. Il se nomme Petit-Jean, rue de l'Echiquier n° 30, et l'on croit qu'il appartient au barreau de Paris. Il avait d'abord rallié sous ses ordres une petite troupe de vaillans citoyens, et le tocsin qu'il fit sonner la grossit en quelques instans jusqu'au nombre de 300 hommes, auxquels il fit encore distribuer cinq cents cartouches. A la tête de cette petite armée, qu'il harangua avec toute l'éloquence du patriotisme, ce chef intrépide s'est porté sur tous les points où le combat était le plus acharné, notamment à la Grève et sur les quais, où la garde royale faisait un feu meurtrier. Il a eu, à la vérité, la douleur de perdre plusieurs de ses courageux amis; mais par sa résistance opi-

niâtre, il a puissamment contribué au succès de la cause nationale, dans la sanglante journée du 28.

— M. Alexandre Lefebvre, qui commandait le poste établi dans la rue des Martyrs, a reconnu sous des habits masculins une jeune dame armée d'une épée et de pistolets. En vain on lui exposait le danger qu'elle allait courir. « Je n'ai » point d'enfans, disait-elle : Voici mon » mari dont je partage tous les senti- » mens, je suis auprès de lui, et je » mourrai avec lui s'il le faut. »

— Un citoyen de Paris disait en déposant son fusil : « Le 14 juillet a été un bien beau jour, mais le 28 juillet en vaut deux. »

— Le sieur Pierron, ex-sous-officier de l'ancien 5e régiment de hussards, natif de Verdun (Meuse), courtier en vins, rue St. Antoine, n° 44, a attaqué, à la tête d'une quinzaine de citoyens, un bataillon du 1er régiment de la garde royale

et a fait mettre bas les armes à une compagnie dont le capitaine lui a rendu son épée. Un général de la garde, s'apercevant de ce mouvement, s'avance, ordonne au reste du bataillon de faire feu sur le peuple, fait saisir le sieur Pierron, et commande de le fusiller à l'instant même. Les citoyens font alors une décharge, et délivrent l'ex-sous-officier.

— Un employé au jardin de Tivoli n'ayant pu se procurer aucune arme, se trouvait le 28 sur les boulevards, au moment où défilait une troupe de lanciers. L'encombrement des arbres arrêta leur marche; lorsque le dernier lancier s'apprêtait à suivre ses camarades, le jeune Parisien se glisse à travers les feuillages qui le cachaient et coupe avec son couteau la selle du cheval; le lancier chancelle et tombe; le cheval et le militaire sont restés au pouvoir de ce jeune homme qui n'a reçu qu'un faible coup de sabre dans le dos.

— Les artistes français, voulant honorer la belle conduite de l'école polytechnique, ont résolu de faire frapper une médaille en leur honneur. L'exécution de cette médaille est confiée au talent de M. Domard.

— Madame Laval, de la rue St.-Denis, n° 200, est signalée par les habitans de son quartier pour l'héroïsme de sa conduite. Mère de quatre fils, elle les a constamment encouragés dans les travaux des barricades par ses énergiques exhortations et son exemple. Les barricades une fois terminées, elle les a armés, conduits elle-même dans les rangs de nos braves, et, uniquement occupée pendant les trois jours de combat à leur préparer des alimens, elle les renvoyait après quelques instans de repos reprendre leur poste d'honneur. Ces jeunes gens ont dignement répondu au patriotique dévoûment de leur mère.

— Le 29, au matin, on vit dans le

faubourg St.-Denis, un chasseur de la garde nationale, en uniforme et en armes, pressant sa femme entre ses bras. Cette femme très-jeune et paraissant être mère depuis peu de temps, versait quelques larmes; mais bientôt élevant sa voix et serrant fortement la main de son mari : « Je ne pleure plus, lui dit-elle, c'était » une première émotion; je t'ai embrassé, » je suis contente : va maintenant join- » dre tes frères et combattre avec eux » pour la liberté. »

— Le 29, dans le plus fort de la fusillade des Suisses, au château du Louvre, plusieurs gardes nationaux et autres vis-à-vis la grande porte de la rue du Coq, avançaient et reculaient aux décharges des Suisses. Un chef de bataillon de l'ancienne armée, piémontais naturalisé français, âgé de plus de soixante ans, à cheveux blancs, avec un pistolet à la main, animait de la voix nos braves défenseurs et leur disait : « Courage, courage, mes amis, n'ayez

» pas peur ; les balles des soldats Suisses
» ne peuvent atteindre un cœur français,
» et ne doivent pas affaiblir votre bra-
» voure, connue de toute l'Europe ; cou-
» rage ; marchons à la victoire !.... »

—Depuis le moment où les citoyens se sont emparés du Louvre, un jeune homme qui accompagnait les assaillans a fait preuve d'une force de caractère et d'un dévoûment au-dessus de tout éloge.

Cet enfant (car il ne paraît pas être âgé de plus de treize ans) avait été chargé par M. Ch. Ledru, avocat, commandant en chef le poste du Louvre, de diriger cent cinquante hommes environ.

Ces braves citoyens, tous ouvriers et armés pour la plupart de piques, se soumettaient à ses ordres avec la docilité la plus parfaite. Le jeune écolier n'a pas voulu quitter un seul instant la faction pendant deux jours et deux nuits. Il se nomme Boussage ; c'est un élève de l'école préparatoire de M. Barbet.

— M. Farcy, rédacteur du *Globe*, est mort dans les bras du docteur Jules Loyson. Ce jeune médecin semblait se multiplier; il a pansé près de trois cents blessés, soit à l'Hôtel-de-ville, soit au Palais-Royal, soit au Louvre.

— Le Dauphin n'est pas venu aux Tuileries, comme on le croyait, dans la matinée du jeudi. Il est vrai que les troupes royales l'y attendaient de quart-d'heure en quart-d'heure, pour se mettre à leur tête, comme il le leur avait promis. Il est venu jusqu'à la porte Maillot; mais, ayant appris que les troupes fléchissaient et rétrogradaient, le prince est entré dans le bois de Boulogne où il les a vues arriver quelque temps après.

— La commune de Clichy-la-Garenne, qui se trouvait dépourvue d'armes dans la crise nationale, a fait fabriquer en six heures de temps 73 piques, qui ont coûté 129 fr. Le prix en a été acquitté à l'instant et remboursé par une collecte qui a pro-

duit 116 fr. de plus. Cet excédant a été distribué le même soir aux habitans à qui la suspension de leurs travaux rendait ce secours utile.

— Honorable victime de son dévoûment aux lois et au pays, M. Jenneson a été tué à l'attaque de la rue Saint-Nicaise; son corps a été porté vendredi par ses compagnons de péril et de gloire au cimetière Montmartre. Notre célèbre Charlet marchait en tête du convoi. Arrivés au bord de la fosse, M. Gabriel, auteur dramatique, a improvisé le discours suivant : « Brave garde national, » tu es mort en repoussant une indigne » agression : que ton sort est à envier et » qu'en même temps il est à plaindre ! » Tu ne seras pas témoin du bonheur » dont nous allons jouir sous l'égide » d'une sage liberté ! Reçois en ce moment » le dernier tribut de notre reconnaissance; » tes frères viennent t'accompagner au » champ d'éternel repos et verser des

» larmes sur ta cendre. Adieu, adieu,
» digne enfant de notre chère patrie!
» *Vive la France !* »

— Le 30, les corps des victimes déposés à la Morgue, ont été placés sur des bateaux, et conduits par le cours de la Seine à l'endroit où ils doivent être ensevelis. M. Chevalier, pharmacien, place du Pont-Saint-Michel, et son premier élève, M. Paul Boquet, se sont courageusement chargés de surveiller cette triste opération; par leurs soins les cadavres ont été inondés de chlorure de chaux. Tous les citoyens qui les assistaient se sont munis de ce puissant désinfecteur, et ensuite on a désinfecté le lieu même et les environs.

— Les étrangers sont dans la stupéfaction des merveilles dont ils viennent d'être témoins; tant de courage uni à tant de modération et de grandeur d'ame leur semblent des vertus surhumaines quand un peuple entier en montre l'exemple.

Un Anglais d'un rang élevé s'écriait : Je donnerais tout ce que je possède pour être Français.

— Un faubourien se prend de querelle avec un garde national, et se porte à des voies de fait. « Pour votre punition, vous allez être désarmé, lui crie-t-on de toutes parts. Non, dit-il, j'aime mieux être fusillé, » et il se met à genoux. On lui a, bien entendu, laissé la vie et ses armes.

— Au coin de la rue Valois-Batave, où un combat d'une heure avait eu lieu, un ouvrier veut monter le premier dans la maison du magasin de *Jeanne-d'Arc*, où des gardes royaux étaient entrés de vive force ; il en sort le premier en tenant dans ses bras deux soldats blessés, et menaçant tous ceux qui oseraient faire feu sur eux. Ces blessés, ainsi que plusieurs autres, ont été transportés à l'hôtel du Périgord, où tous les soins leur ont été prodigués.

Dans la même rue, quelques individus

entrés dans la maison de *Jeanne-d'Arc* jetaient par les croisées des plats d'argent; aussitôt, les braves ouvriers qui se trouvaient là se sont empressés de les ramasser et de les porter dans une maison voisine.

— Plusieurs officiers de la garde, après avoir d'abord cédé aux habitudes de l'obéissance passive, ont noblement protesté le lendemain par l'envoi de leur démission contre les atrocités des ordres infâmes qui leur avaient été adressés par M. de Polignac, et qu'il avait résumés en ces mots féroces et stupides : « Tirez où vous vou- » drez et où vous pourrez. » L'un d'eux, M. le Comte Raoul de la Tour du Pin, a accompagné sa démission de la lettre suivante, adressée à M. de Polignac. Cette lettre restera comme un monument des vrais sentimens dont il ne sera jamais permis à un digne militaire d'abjurer l'empire.

« Monseigneur,

» Après une journée de massacres et de désastres, entreprise contre toutes les lois divines et humaines, et à laquelle je n'ai pris part que par un respect humain que je me reproche, ma conscience me défend impérieusement de servir un moment de plus.

» J'ai donné dans ma vie d'assez nombreuses preuves de dévoûment au roi pour qu'il me soit permis, sans que mes intentions puissent être calomniées, de distinguer ce qui émane de lui, des atrocités qui se commettent en son nom. J'ai donc l'honneur de vous prier, Monseigneur, de mettre sous les yeux de S. M. ma démission de capitaine de sa garde.

» J'ai l'honneur, etc.

» *Signé*, le Comte RAOUL DE LATOUR DU PIN.

» 28 juillet 1830. »

—Benoit, cocher de cabriolet, sans autre arme qu'un sabre, s'est jeté le premier sur une pièce de canon qu'on venait de tirer dans la rue de Richelieu. Ce brave, qui n'a pas même reçu une égratignure, a été amené jusque sur la place de la Bourse, à cheval sur la pièce qu'il avait prise, et aux acclamations de tous ses compagnons d'armes.

— M. Ader, rédacteur de la *Tribune* et auteur dramatique, a été tué le 29.

—Il existe vis-à-vis le Louvre, sous la colonnade, et vis-à-vis l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, une place nue qui était entourée d'une simple barricade en bois : c'est dans un coin de cette place et du côté de la Seine qu'ont été ensevelis d'héroïques citoyens qui ont succombé dans les journées du 28 et du 29. On a creusé deux grandes fosses dans lesquelles quatre-vingts cadavres à peu près ont été placés entre deux couches de chaux vive; les morts étaient apportés dans de grands fourgons et retirés l'un après l'autre. Un

frère a reconnu son frère ; le cadavre était ensanglanté et presque méconnaissable ; cependant le frère de la victime s'est jeté sur ce corps avec des cris et des plaintes : le jeune homme a voulu couper une mèche de cheveux à ce cadavre ; on lui a prêté un couteau, il a coupé les cheveux, il a embrassé son frère, après quoi il l'a abandonné à la fosse qui le réclamait. Les citoyens ont rendu à ces corps tous les honneurs dus aux soldats et aux chrétiens. Ils ont déchargé leurs fusils sur cette vaste tombe ; ils ont appelé un prêtre de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois : M. l'abbé Paravey, est venu en habits sacerdotaux, et a béni la terre des morts ; la garde nationale a reconduit M. le curé jusqu'à sa porte. Quelle guerre ! quelle histoire ! quel peuple ! En ce moment il élève sur le champ de repos une croix de bois sur laquelle on lit pour toute inscription funéraire : *Aux Français morts pour la liberté !*

— De prompts et abondans secours ont

été distribués dans la maison de M. Pitois, rue du Coq-Saint-Honoré. C'est dans cette maison, située en face du Louvre, qu'ont été reçus les blessés des deux partis; Suisses, gardes royaux, citoyens, tous ont été traités avec un empressement égal. M. Vaudois, M. Boyer (de Marseille), et M. Bezians, tous trois docteurs en médecine, se sont à l'envi livrés au soin d'extraire les balles des blessures, et de poser les premiers appareils. Au nombre des personnes qui se sont distinguées par leur zèle à donner des secours et leur empressement à offrir du pain et du vin à qui pouvait en avoir besoin, nous devons citer plus particulièrement MM. Jérôme, tailleur, et Lamanou, pâtissier, qui occupent au rez-de-chaussée le devant de la maison. Toutes les dames de la maison, et celles des maisons voisines, n'ont pas tardé à surmonter leur frayeur pour imiter un si bon exemple : c'était à qui apporterait des compresses, de la charpie et du bouillon.

— Le 30, dans l'après-midi, un officier-général de l'ancienne armée est parvenu jusqu'à Saint-Cloud. Il a obtenu immédiatement une audience de Charles X. Après lui avoir exposé, avec une énergique franchise, l'état réel des choses, il lui a déclaré que sa cause était entièrement perdue. Charles X, profondément abattu, a soulevé péniblement sa tête, et a dit au général, qu'il n'avait jamais voulu sortir de la Charte; que les ordonnances du 25 juillet n'avaient été rendues que pour y rentrer. — Que pour y rentrer! reprit le général, mais Votre Majesté a été abominablement trompée; à qui pourrait-elle faire croire en France que telle était sa volonté, quand ces actes et des milliers d'autres ont toujours été contraires à la liberté, à l'honneur national? — Eh bien! puisque ces ordonnances ont choqué la nation, elle doit être contente, car je les ai fait rapporter par deux autres ordonnances que j'ai rendues hier; j'ai

renvoyé mes ministres, mais malheureusement M. de Mortemart n'a pas pu se rendre au conseil d'hier; il pouvait peut-être tout sauver. — Il est trop tard aujourd'hui; l'abdication de Votre Majesté, même en faveur de son fils, ne pourrait satisfaire la nation: il était admis au conseil, il a connu ses actes, il y a participé, il en est le complice. Si Votre Majesté eût été bien conseillée, elle aurait dû maintenir M. le Dauphin dans l'opposition. Alors en abdiquant en sa faveur, la France aurait pu croire à la bonne foi de ses paroles et de ses actes; mais j'ai l'honneur de le répéter à Votre Majesté, il est trop tard aujourd'hui. On parle déjà à Paris de proclamer le duc d'Orléans; voyez, Sire, avec quelle rapidité les choses ont marché. Charles X, de plus en plus abattu, ne répondit que ces mots: *Que voulez-vous que j'y fasse?*

— Dans l'attaque du Palais-Royal, le 29 juillet, un patriote parisien entre la

baïonnette au bout du fusil dans une chambre où s'étaient retranchés huit gardes royaux et un officier. Il leur arrache leurs armes, et s'adressant aux soldats : « Vous autres, allez-vous en, je ne vous en veux pas ; puis il saisit l'officier muet et tremblant, le traîne devant un groupe de cadavres : « Tu vois là mes pauvres amis, lui dit-il, c'est toi qui les a fait tuer : ils seront vengés. A genoux ! et, terrassant l'officier, il le fusilla sur les cadavres de ses compagnons.

— Dans la journée du 28, Marmont envoya des dépêches importantes à Charles X : celui-ci se rendait à la messe, et répondit qu'après l'office il prendroit connaissance des dépêches.

— Le 29, lorsque les troupes de la garde royale à pied commencèrent leur mouvement de retraite sur Neuilly, et que les habitans en furent informés, ceux-ci, en moins d'une demi-heure, établirent des barricades sur le pont, et en avant avec des

arbres abattus, des poutres et autres bois ramassés de tout côté, afin d'en intercepter le passage. La garde fit tirer les canons sur ces barrières improvisées pour les rompre et rentrer à Courbevoie ; mais le feu des tirailleurs de Neuilly, placés en embuscade, les força de renoncer à ce projet, et de se diriger, par le chemin de la Révolte, pour regagner Saint-Denis, d'où elles furent encore repoussées, et ont dû prendre une autre direction pour rejoindre les autres troupes royales. On voit que la force morale et la force physique repoussent également les instrumens du despotisme. Toutes les communes environnantes sont en armes et occupent les hauteurs, notamment celle du Calvaire.

— Un jeune homme tombe dans la rue du Jour, frappé par une balle des Suisses qui occupaient la rue Montmartre ; le malheureux lutte, en plein soleil, contre la douleur et la mort, et les citoyens embusqués dans les allées de la rue du Jour

s'occupent plus à combattre qu'à secourir leur frère. Malgré les balles qui sifflent de toutes parts, une femme sort d'une allée, prend le jeune homme dans ses bras et l'emporte chez elle.

» — Le samedi 31, vers dix heures du matin, le duc d'Angoulême est venu, par l'allée de Saint-Cloud, passer la revue d'environ 1000 hommes, débris des 3e et 6e régimens de la garde royale. Quelques compagnies suisses étaient en bataille devant la manufacture de porcelaine; deux pièces et deux caissons, masqués par des tonneaux, avaient été mis en batterie sur le pont de Sèvres. Les balancemens du prince, la pose de son chapeau, rejeté en arrière, et le rire qui errait incessamment sur ses lèvres, contrastaient d'une manière sombre et sinistre avec la contenance grave et méditative de ces guerriers, dont la pensée semblait entièrement absorbée par le souvenir des événemens de la veille, par la prévision

des jugemens des contemporains et de la postérité sur la trahison infâme dont un devoir militaire mal compris venait de les rendre les aveugles instrumens. M. M..., s'adressant à un sergent, lui a dit : « *Savez-vous contre qui vous avez combattu.* ? — —Hélas, oui ! C'est contre des hommes qui défendent nos droits ; mais que voulez-vous ? Nous sommes militaires ; on commande : il faut obéir. » Le sergent a rejoint son corps d'un pas lent et de l'air d'un homme dont la conscience, plus sûre que la raison, condamnait cette affreuse doctrine qui parvient à faire d'un homme honnête un monstre d'inhumanité.

— Un détachement d'ouvriers, ayant à sa tête un élève de l'école polytechnique, a enlevé le poste du dépôt d'artillerie. L'hésitation des préposés à indiquer le dépôt des armes de guerre a provoqué l'enlèvement de toutes les armes propres à la défense commune. Les trente Suisses de

ce poste ont été immédiatement employés à confectionner des cartouches.

—L'hôtel des gardes-du-corps ayant été pris, les armes seules ont été emportées.

—L'attaque du Louvre, faite de front par la colonne sortie du faubourg Saint-Germain, a été vigoureusement appuyée par une autre division, qui, depuis le pont des Arts jusqu'au Pont-Royal, a tiraillé avec les Suisses qui se retiraient sur le château des Tuileries. Arrivée au Pont-Royal, cette division a, pendant plus d'un quart-d'heure, soutenu le feu du château et de l'hôtel des Gardes, et, surmontant enfin tous les obstacles, elle a pénétré dans les Tuileries, en continuant son feu sur les fuyards. On ne saurait trop admirer la conduite de M. Joubert, qui portait le drapeau tricolore en avant de la colonne, et qui l'a planté en tête du pont sous le feu le plus vif. C'est ce même drapeau qui a été arboré

sur le pavillon de l'Horloge par ses braves défenseurs, MM. Thomas, Guinard et Gauja.

—Chaque témoin de cette belle action faisait aussi l'éloge de la conduite de MM. Picard, ancien militaire, Boinvilliers, Bastide, Levasseur, Cavaignac, Dupont, Drolling, et le capitaine Lavocat.

—M. de Latil a été arrêté jeudi soir à Vaugirard; sa voiture était remplie de vases d'église en or et en argent, et de pierres précieuses. On a remis le tout à la municipalité, et le prélat a passé outre.

—Pendant les journées du 27 et du 28, la maison du docteur Berthelot a été une ambulance continuelle; les blessés étaient couchés dans ses appartemens. Pendant les plus grands dangers, sous la fusillade de la place du Châtelet, il continuait à extraire les balles et à panser les généreux citoyens blessés.

— Dans la journée du 29, aussitôt que le détachement de la ligne qui occupait

le poste de l'Abbaye eut rendu les armes, aux gardes nationaux de la 11e légion. M. Superbie, l'un d'eux, les fit rafraîchir chez le sieur Dumas, marchand de vin au coin de la rue des Boucheries, ainsi que deux déserteurs qu'on venait de mettre en liberté, et qu'il incorpora dans l'un des détachemens de la 11e légion, qui marchaient à l'attaque des Tuileries. Un Anglais, témoin de l'énergie générale, lui dit : « Monsieur, la bravoure que montrent les Français pour reconquérir leur » liberté fera l'admiration de tous les » peuples. — Oui, répond le garde national, et notre prévoyante sagesse » après la victoire nous méritera le respect des rois. »

—Parmi les objets trouvés au château des Tuileries, on remarquait un long vêtement en toile double ; à l'une des extrémités, on voyoit un carcan en fer, et à l'autre des chaînes. La nouveauté de ce vêtement dans ce lieu ne put être ex-

pliquée par la foule qui l'examinait. Cependant, on ne peut douter que ce vêtement ne soit le cilice que portait Charles X.

—Une médaille en bronze, en argent et en or, avec cette inscription : *Paris*, 27, 28, 29 *juillet* 1830, va être frappée et vendue au profit des blessés. Suspendue à un ruban tricolore, elle sera portée par les hommes, à la boutonnière, et par les femmes, en sautoir.

— Depuis six semaines, le roi d'Angleterre est mort, le roi de Naples est mort, le dey d'Alger a été vaincu et détrôné, Charles X a été chassé.

— La duchesse d'Orléans et sa belle-sœur ont été mardi visiter les blessés qui sont soignés à la Bourse. »

—Après qu'on eut appris à Saint-Cloud la retraite de la garde royale sur cette résidence, il s'est passé dans le Château des scènes qui annonçaient que chacun y avait perdu la tête. Au moment où M. le duc de Raguse est venu rendre compte

du résultat de l'abominable mission dont il s'était chargé, M. le duc d'Angoulême était à cheval, à la tête de quelques troupes. A peine écouta-t-il le récit du maréchal, et il lui dit avec hauteur : Savez-vous à qui vous parlez? — Au Dauphin, répliqua le duc de Raguse. — Le roi m'a nommé généralissime, répartit le prince.

— Je l'ignorais, répondit le maréchal, mais je n'en suis pas surpris.—Eh bien! ajouta le Dauphin, je vous déclare, en cette qualité, que l'échec qu'on vient d'essuyer n'est dû qu'à vous, et que vous êtes un traître. Puis, se tournant vers un garde-du-corps, il lui ordonna de recevoir l'épée du maréchal. Le prince la prit ensuite et chercha à la briser de ses deux mains sur le pommeau de la selle de son cheval. Enfin, il ordonna au duc de Raguse d'aller tenir les arrêts. Le maréchal se retira. Bientôt Charles X fut informé des détails de cette singulière altercation, et il blâma entièrement la

conduite brutale de son fils ; mais ne voulant pas lui donner tort aux yeux de la cour, il restreignit la durée des arrêts à quatre heures. Après ce temps écoulé, l'heure du dîner arriva ; le couvert du duc de Raguse était mis, mais il ne crut pas devoir se mettre à table. Plus tard, l'ex-roi remit à M. de Mortemart, comme nous l'avons déjà annoncé, ses pleins pouvoirs, pour traiter de son abdication et même de celle du duc d'Angoulême en faveur du duc de Bordeaux, afin, disait-il, de conserver dans sa famille, un lambeau de la monarchie. Une négociation de cette espèce embarrassa M. de Mortemart, et il parut ne pas vouloir l'entreprendre sans avoir une autorisation écrite. Charles X, pour lever ses scrupules, lui jura, foi de gentilhomme, de chevalier et de chrétien, qu'il ne reviendrait en aucune façon sur les engagemens qui seraient contractés en son nom.

— On a su la visite de M. de Sémonville au roi. Mais voici quelques détails sur la démarche du grand-référendaire de la Chambre des Pairs. Il se présente à St.-Cloud, et s'arrête à M. de Polignac, lui disant : « Vous perdez le roi et la monarchie. » M. de Polignac répond : « Ce propos est d'un factieux. Au lieu de perdre la monarchie et le roi, je les sauve; dans quelques heures vous aurez la preuve de ce que j'avance. » — Je suis trop vieux, répliqua M. de Sémonville, pour m'amuser à discuter avec un fou. Je veux parler au roi. »

— Des symptômes de tranquillité apparaissent de toutes part Les travaux reprennent leurs cours : on commence à lire autre chose que des placards et des journaux. La bibliothèque de la rue de Richelieu a été rouverte au public. Quelques lecteurs le 2 août y ont repris leur place. D'anciennes piques, déposées dans les caves de cet établissement, et qui en

étaient sorties pour les journées des 28 et 29, ont été ce matin rapportées par le peuple. L'épée d'Henri IV, qui était tombée aux mains d'un jeune défenseur de nos libertés, M. Courtejaive, a été réintégrée au cabinet des antiques. M. His, inspecteur des bibliothèques, a constaté, par une visite, qu'aucun de ces établissemens n'a éprouvé de dommage. Seulement, à la Mazarine, une balle, partie du Louvre, a brisé le globe terrestre fait de la main de Louis XVI.

— On cite un mot excellent d'un vénérable vétéran de la rue Notre-Dame-des-Victoires : — Vous avez donc rendu vos armes, lui dit un voisin ? — Rendu mes armes ! dit le brave homme, je les prête, mais je ne les rends pas !

— Un spectacle attendrissant avait attiré hier la foule devant la colonnade du Louvre, près de la sépulture de nos braves citoyens morts pour la patrie. Un homme était arrêté depuis quelques momens près

de ces tombes nombreuses, et les contemplait les yeux baignés de larmes ; tout-à-coup on l'entend s'écrier : « Je suis un misérable ! » A ces mots, il se jette à genoux, il demande qu'on le fusille, déchire ses habits, et cherche à s'emparer du sabre d'un garde national pour se donner la mort.

Aussitôt tous les gardes nationaux qui se trouvaient là en grand nombre l'entourèrent, l'embrassèrent, le consolèrent en lui jurant que le peuple avait déjà oublié l'égarement de ses camarades : mais ce fut avec peine qu'on parvint à le calmer et à l'emmener loin de ce lieu dont la vue augmentait son désespoir. On voit, par cet exemple, que nos soldats furent plus malheureux que coupables, et qu'un cœur de citoyen battait sous leur uniforme.

— Une foule de traits caractérisent l'esprit qui a dirigé le peuple de Paris dans le beau mouvement qui nous rend à la liberté. Un soldat du 15e léger passait

dans la rue Mouffetard : Vive la liberté ! lui crie le peuple réuni autour de lui. Vive le peuple ! répond-il. Croyez-vous que nous nous serions battus pour les riches ? — Eh pourquoi non ? dit un des assistans : les riches ne veulent pas plus que nous de l'esclavage.

— On évalue de 1700 à 1800 hommes la perte de la garde ; le 3e régiment lui seul a perdu plus de 400 hommes.

— Une scène touchante et patriotique a eu lieu le 4 août à l'Hôtel-Dieu : madame la duchesse d'Orléans, accompagnée de sa nombreuse famille, y a visité les blessés. La femme et les enfans du lieutenant-général du royaume ont porté des consolations et des secours aux femmes et aux enfans des citoyens blessés. De vives acclamations ont accueilli ce solennel hommage au courage malheureux. Madame la duchesse d'Orléans n'a pu y répondre que par des larmes. Le soir, les demoiselles d'Orléans étaient occupées à faire

de la charpie sur le balcon de la terrasse du palais. Elles étaient cachées à la vue du public.

—Nos rues et nos places publiques vont reprendre leurs noms de vieille gloire. Le pont d'Austerlitz, le pont d'Iéna, la rue de la Loi et la place de la Révolution, inscrivent déjà leurs dénominations nationales. Le pont de l'Hôtel-de-Ville a pris le nom de pont d'Arcole.

—La pièce de canon qui a été prise dans la rue Saint-Honoré se nommait *le Joueur*. Le cocher Benoit et ses camarades, qui s'en sont rendus maîtres, ont changé ce nom en celui de *Lafayette*.

— Le 28, au soir, au moment où le feu d'une pièce de canon décimait la foule entassée dans la rue Planche-Mibray, un des braves du peuple s'écrie : « Qui vient avec moi prendre cette pièce ? Je ne veux que des hommes sans armes. » Suivi de huit à dix hommes, il s'élance et tombe percé d'une balle au moment où il allait

atteindre le but. Ses camarades se dispersent. Le blessé est relevé, conduit à l'ambulance voisine établie dans la maison du commissaire de police. M. d'Estrée, habile chirurgien qui a passé nos trois grandes journées alternativement à combattre et à panser les blessés, extrait la balle et bande la plaie. Le brave se relève alors : « Lâches, s'écrie-t-il, vous m'avez abandonné au moment où la pièce était à nous. Réparez votre honte, suivez-moi. » Il part, essuie le feu de la pièce, et cinq minutes après elle était à lui. Il était sept heures ; douze heures après, le 29 au matin, ce brave, percé de coups, gisait à quelques pas du champ de bataille. C'était un homme du peuple ; mais le peuple de Paris compte cent mille héros.

— Le premier monument qui doit être élevé sera une colonne en l'honneur du peuple de Paris, pour perpétuer sa résistance héroïque.

— Les citoyens du quartier des Halles

ont creusé, au coin de la rue de la Cordonnerie, un tombeau provisoire, qu'ils ont orné de fleurs, de lauriers et d'éloges funèbres en l'honneur de ceux de leurs voisins qui ont trouvé là une mort honorable en défendant la patrie. On y lit les noms de François d'Octon, mort le 28 juillet, et de Pottin, verdurier à la Halle, mort le 29, avec cette inscription : *Honneur au courage malheureux ! Ils sont morts pour la liberté !*

— M. Papu, Breton, élève en médecine, mort à la place de Grève, voyant qu'une pièce de canon tirant continuellement sur son bataillon en détruisait tous les hommes, s'est avancé en criant à l'un de ses amis : « Vous direz à ma mère que je me suis sacrifié. » Tois minutes après, M. Papu était parmi les morts.

— La commission dramatique, composée de MM. Casimir Delavigne, Etienne, Boïeldieu, Dupaty, Auber, Catel, Bouilly, Moreau, Planard, Delaville, Scribe,

Melesville, Rougemont, d'Epagny, Mazères, Victor Ducange, Carmouche, informée que les différens théâtres de la capitale préparent des représentations dont le produit est destiné au soulagement des blessés, des veuves et des enfans des citoyens morts dans les glorieuses journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, jalouse d'associer les auteurs à cette œuvre de justice et de reconnaissance, déclare au nom de tous ses commettans abandonner à cette destination le produit total des droits des auteurs dont les ouvrages seront joués dans ces différentes représentations, tant à Paris que dans les départemens.

—M. Chardel, directeur-général provisoire des postes, a réuni le 2 août les chefs de cette administration, et leur a déclaré qu'ayant reçu dans la matinée plusieurs dénonciations, il les avait jetées au feu, et qu'il en ferait de même de toutes celles qu'il recevrait à l'avenir.

— Au séminaire Saint-Sulpice et au

séminaire Irlandais, on a trouvé des armes et beaucoup d'argent. Le peuple s'est emparé des armes et a remis l'argent et les bijoux entre les mains des autorités.

— On a remarqué que les gardes-du-corps, retranchés dans leur hôtel du quai d'Orsay, avaient tiré en l'air, pas un homme n'a été atteint par leurs décharges.

— Rue du Faubourg-Montmartre, un vieillard, bien connu dans le quartier du Luxembourg, fort peu ingambe, et traînant avec peine une jambe de bois, venait de s'emparer du fusil d'un Suisse; il retournait au lieu triomphant. Passent deux jeunes gens. Donne-nous ton fusil, vieillard, tu es blessé, tu es vieux, nous nous en servirons mieux que toi. — Le vieillard refuse de donner son arme : Je veux me battre, disait-il. Les jeunes gens insistent; le fusil du Suisse est arraché, et les jeunes gens vont se battre. Le vieillard se désolait, se tordait les mains. On veut le consoler, il se fâche plus haut; on lui offre des

pistolets. C'est mon fusil que je veux, s'écrie-t-il, je veux me battre avec un fusil! Et le vieillard est parti, en boitant, pour chercher un autre fusil.

— Un magistrat du parquet de Paris faisait à M. Peyronnet quelques observations sur les funestes conséquences qui pouvaient résulter du coup d'Etat du 25 juillet. « Monsieur, lui répondit M. Peyronnet avec ce ton tranchant qu'on lui connaît, j'ai tout prévu, *même la guerre civile*.....

— On ne peut se faire l'idée de l'état de stupeur et d'abattement de Charles X et de sa famille. Sa disposition d'esprit dans les journées des 27, 28 et 29 était de ne rien croire de ce qui était contraire à ses idées. Ainsi quand M. de Coëtlosquet, la doublure de M. de Clermont-Tonnerre, lui a dit que les Tuileries avaient été prises sous ses propres yeux par le peuple, il a répondu que *ce n'était pas vrai*. Le duc d'Angoulême est resté persuadé que la défaite des

troupes royales était due au duc de Raguse: *Vous nous avez trahis*, lui a-t-il dit, *comme vous avez fait à l'autre*.

— Au château de Saint-Cloud, les hommes de cour, avant leur départ, se sont répandus en imprécations contre Polignac. « C'est pourtant, s'écriaient-ils, à cause de l'entêtement d'un favori, que nous sommes encore obligés de nous exiler de notre patrie ! Que voulez-vous, disait Polignac, *c'était mon idée*. Pour vous satisfaire vous faut-il ma tête? prenez-là.— Votre tête, ont-ils répondu, eh mon Dieu, qu'en ferions-nous ? »

— M. Roger de la Chouquais, président de la seconde chambre de la Cour royale de Caen, a dit aux avocats, en montant à l'audience : « Messieurs, hier on m'a remis les dernières ordonnances afin que je les fisse enregistrer. Je n'ai pas cru devoir le faire, mais si l'on me destitue, je pourrai du moins m'asseoir avec honneur sur le banc des avocats ! » Ces mémorables paroles ont été accueillies avec enthousiasme.

— A l'attaque du Louvre, un jeune homme de 18 ans, nommé Charles Bourgeois, de Roevou, est monté le premier, armé de pistolets non chargés (il manquait de poudre), et il a été planter le drapeausur lacolonnade. Bourgeois, poursuivi par cinq Suisses, a reçu plusieurs coups de baïonnette, qui l'ont mis hors d'état de travailler. Bourgeois nous a dit, comme ce soldat d'Alger : « Accordez-moi une ligne dans le journal; que mon père lise mon nom imprimé ; voilà tout. » Accordons cette ligne au brave Bourgeois !

— Depuis qu'il avait revêtu le costume de ministre de l'intérieur, M. Peyronnet, qui, comme chacun sait, passait pour être bon bretteur, portait ordinairement à son côté une épée de sous lieutenant. Toutes les fois qu'il se présentait dans les salons du dauphin, où il devenait l'objet des cajoleries les plus empressées, cette épée donnait lieu à toutes sor-

tes d'allusions. « Vous le voyez, disait-on, » le voilà tout prêt au combat, et s'il en » est besoin, il dégaînera de sa propre » main. Ah! c'est bien là l'homme qu'il » nous faut! »

— Il paraît certain que le 27 juillet des mandats d'arrêt étaient décernés contre quarante pairs de France, contre plusieurs députés et contre les principaux rédacteurs des journaux constitutionnels. Ces mandats furent remis le jour même entre les mains de M. Mangin, et la crainte seule avait pu en suspendre l'exécution.

— M. Lanjuinais, pair de France, a combattu avec une rare intrépidité dans les rangs des défenseurs de la liberté. On l'a vu revêtu de son habit de pair, se jeter, l'épée à la main, sur une pièce de canon.

— Dans la journée du mercredi, au milieu des citoyens embusqués derrière les rues Saint-Germain-l'Auxerrois, de la

Sonnerie et du Veau-qui-Tête, se trouvait un jeune homme des faubourgs, porteur d'un bon fusil, dont il ne savait pas se servir; un vétéran de l'ancienne armée le prie de lui prêter son arme pour quelques instans; il s'embusque derrière la borne du café Secrétain; tout à coup une colonne de Suisses débouche sur la place du Châtelet; notre brave fait feu, un Suisse tombe, toute la colonne tire sur lui; alors il se retranche derrière la maison, recharge son arme, revient derrière la borne et tire un second coup avec autant de bonheur que le premier. Malgré la grêle de balles que l'on fait pleuvoir sur eux, les autres habitans armés, au nombre d'environ 50, en font autant. La colonne suisse fait demi-tour et se replie en désordre, laissant la place couverte des siens. Le brave dont nous venons de parler est M. Guyot, ancien directeur des hôpitaux militaires, rue du Ponceau, n° 18.

— A l'exemple de M. Turgot, un autre officier du régimeut des cuirassiers de la garde, M. Joachim Clary, a remis à son colonel, le matin même du 28 juillet, la déclaration suivante : « En jurant d'être fidèle au roi, j'ai en même temps juré d'être fidèle à mon pays ; le renversement des lois me fait un devoir de me retirer. Veuillez, mon colonel, accepter ma démission. »

Chaque jour révèle de nouveaux traits de bravoure, de désintéressement et de patriotisme. Un garde national, que sa femme alarmée avait renfermé sous plusieurs clefs et verroux, entendant sonner le rappel, a sauté par la fenêtre d'un premier étage, après avoir préalablement descendu ses armes à l'aide d'une corde.

— Les journées des 27, 28 et 29 juillet sont pleines de beaux traits de dévoûment. Madame Dutilleux, sage-femme professeur pour les accouchemens, rue Pierre-Sarrasin, n° 2, s'est habillée en homme

pour aller panser les blessés sur le champ de bataille. Elle a continué sa mission d'humanité au milieu des balles qui volaient autour d'elle. Cette jeune et jolie femme a même sauvé plusieurs malheureux soldats, fuyant désarmés et à moitié morts d'inanition. « Ne refusez rien à ces pauvres gens, disait-elle au limonadier qui les avait accueillis à sa prière, je m'engage à tout payer. » Plusieurs personnes qui la reconnurent firent de vains efforts pour l'entraîner loin du danger.

—Lors de la prise de Saint-Cloud par le peuple que conduisaient plusieurs jeunes gens de l'école polytechnique, les plus nécessiteux n'eurent pas l'idée du pillage. On décida seulement, à l'unanimité, que chacun aurait le droit d'emporter une seule bouteille de vin de la cave de l'ex-roi. Quelques-uns cédant à l'occasion crurent pouvoir la prendre en deux volumes; mais ceux qui enfreignirent l'ordre établi furent tancés par leurs camarades, et leur seconde bouteille cassée.

— La mairie du XIIe arrondissement, le plus populeux de Paris, a éprouvé de grandes difficultés pour la subsistance de plus de trente mille hommes armés qui s'étaient lévés au premier appel du tocsin. MM. Delanneau, chef d'institution, Delestre, médecin accoucheur, Arthaut et de Calonne, professeurs de l'université, Amelin, raffineur, Lebègue, imprimeur, Mortier, Salleron et d'autres électeurs, avisèrent aux premières mesures d'ordre et de sûreté publiques. Dans l'ardeur du combat, la garde nationale demandait plutôt des cartouches que du pain.

— Rue Saint-Antoine, n° 75, un obus, dont la mèche a été éteinte à temps, est tombée par la cheminée. Les locataires l'ont suspendue au balcon du troisième, avec cette épigraphe : *Charles X au peuple.* Le drapeau tricolore flottait au-dessus de ce projectile.

— Le matin, 30, au coin de la rue Montmartre et du Boulevard, des citoyens, qu'il était facile de reconnaître pour de

modestes artisans, passaient, conduits par un de leurs camarades, devenu leur chef par l'autorité que donnent l'âge et la raison; au bout de leurs armes étaient enfilés des pains et quelques volailles dont la distribution leur avait été régulièrement faite; plusieurs hommes de cette compagnie se trouvant vis-à-vis la boutique d'un marchand de vin, se sont détachés pour y entrer : mais bientôt, à la voix de leur chef, ils sont revenus dans le rang: « Aujourd'hui, leur a-t-il dit, pas d'eau-de-vie, pas même de vin sans eau; au corps-de-garde les ivrognes! » Et tous ces braves gens de s'écrier : « C'est vrai, pas de vin! » Et de continuer leur route, prêts à recommencer le combat, même à jeûn. Vive l'ivresse de la liberté!

— Le respectable baron Dubois, qui est encore notre premier chirurgien, se trouvait aux eaux depuis quinze jours, pendant les événemens où sa présence eût été si nécessaire. Il regrettera sans

doute de n'avoir pas soigné les blessés que l'on apportait à ses hospices ; M. Paul Dubois, son fils, était aussi éloigné de Paris pour passer la belle saison à la campagne. Mais la famille de M. Dubois, si nombreuse et si honorable, n'a pas perdu cette occasion de se signaler. M. Cadet-Gassicourt, pharmacien, rue Saint-Honoré, avait ouvert une ambulance chez lui, et M. Férus, habile médecin en chef de Bicêtre, pansait tous les blessés qu'on amenait. La maison de M. Cadet-Gassicourt a offert à tout le monde des rafraîchissemens et les secours de l'art, tant qu'a duré le feu de l'ex-garde royale. Humanité et patriotisme se donnent la main.

— Un bourgeois aborde un artisan qui venait de la bataille, dans un désordre auquel ajoutait encore sa pauvreté : « Salut, mon brave, lui dit-il, c'est bien ! Le peuple a fait son devoir ! Oui, répond l'autre, le peuple s'est bien battu et n'a pas même pris pour boire. »

—On avait attaché à la statue du Pont-Neuf une inscription ainsi conçue : « Henri IV envoyait du pain à ses sujets, Charles X leur envoie des balles. »

—Les étrangers russes, anglais, allemands, qui se trouvaient à Paris, ont aidé de tous leurs vœux les défenseurs de la Charte. Ils ont reçu chez eux les blessés, ils ont porté dans les rangs des rafraîchissemens et des vivres ; ainsi, toute l'Europe aura pris part à cette mémorable journée du 29 juillet.

—Le 28 juillet, la duchesse de Berry s'est jetée aux pieds de Charles X, en le conjurant de ne pas compromettre l'existence et l'avenir de son fils, le duc de Bordeaux. « Vous êtes une folle ! a répondu Charles X, allez-vous-en, et que je ne vous revoie jamais ! »

—Lors de la prise des Tuileries, un citoyen brisa d'un coup de crosse le buste de Charles X ; un autre se préparait à faire voler en éclats le buste de Louis

XVIII; mille bras s'élancèrent au devant du coup. « Arrêtez, s'écria-t-on, c'est le père de la Charte. » A ces mots : les assistans s'inclinèrent, et la statue fut couverte d'un crêpe comme pour lui cacher ce qui se passait.

— Dans la rue St-Honoré, une femme de trente à trente-cinq ans, est tombée frappée d'une balle au milieu du front. Un garçon boulanger, les bras et les jambes nus, homme d'une stature colossale et d'une force herculéenne, saisit ce cadavre, et le tenant au-dessus de sa tête, le transporte jusque sur la place des Victoire en criant : *Vengeance!* Là, après l'avoir étendu par terre devant lui, et au pied de la statue de Louis XIV, il harangue la multitude dont il était entouré, avec une énergie qui faisait vibrer toutes les ames. Puis, ramassant de nouveau le cadavre, il l'emporte vers le corps-de-garde de la Banque, qui est tout près de la place des Victoires, et, à peine

arrivé devant les soldats rassemblés sur la porte, il leur lance ce cadavre tout sanglant à la tête, en disant : « Tenez, voilà comme vos camarades arrangent nos femmes! ..... En ferez-vous autant? — Non, répond un de ces militaires en lui serrant la main : mais venez donc avec des armes! » Tous les autres soldats avaient la pâleur sur le visage, et de grosses larmes roulaient dans les yeux de l'officier. Quelques instans plus tard, comme on se plaignait à un officier, en lui montrant des citoyens tués par la garde royale, on l'a entendu dire d'une voix concentrée : « Tuez-moi, tuez-moi; la mort est préférable à une position aussi horrible que la nôtre. »

—Depuis que le calme est rétabli un ouvrier s'est présenté à un poste; il a remis ses armes en disant : « Voici mon sabre, je m'en suis servi pendant trois jours : maintenant il m'est inutile, j'en fais don à la garde nationale; je retourne à mon ouvrage.

—Le gouvernement provisoire a décidé qu'une pension de 500 fr. serait accordée aux veuves et aux enfans des braves qui ont péri. Une pension de 300 fr. sera accordée aux blessés.

— M. Dufaix, ancien militaire du 9e de ligne, a été blessé grièvement à l'épaule par un gendarme ; malgré ses blessures il n'a pas quitté le champ de bataille.

—Le 30, plusieurs militaires qui avaient crié *vive la Charte* et refusé de marcher, ont été fusillés dans le parc de Saint-Cloud. Adieux de Charles X.

— Le garde national Jeannisson, propriétaire des bains de Saint-Guillaume, a succombé rue de Richelieu, dans la maison du café Minerve, où il s'était établi en tirailleur.

— Le trésor a été trouvé presque intact. Une somme de cinquante mille écus seulement avait été dirigée hors de Paris.

— Le 31, la cour avait envoyé des troupes royales pour arrêter le duc d'Or-

léans à Neuilly, quand on a su que le prince était parti pendant la nuit pour Paris : le roi a aussitôt rendu une ordonnance qui met le prince *hors la loi*, et ordonne à tous les *sujets* de lui *courir sus*.

— La belle conduite des habitans de Chaillot mérite d'être citée. Ces braves gens, insurgés par MM. Luchet et Villemain fils, de Lorient, après avoir désarmé trois postes, ont soutenu, au nombre de soixante-quinze, pendant toute la journée du 29, le feu de cinq régimens de la garde qui voulaient opérer leur retraite par la barrière de Passy.

— Le rapport adressé par l'administration des hôpitaux, porte le nombre des blessés à DOUZE CENTS environ. Dans ce chiffre n'ont pu être compris les blessés traités à domicile, et ceux qui reçoivent des soins dans les ambulances spontanément créées par de généreux citoyens.

—M. Édourd Paravey, l'un des quinze premiers jeunes gens entrés dans le châ-

teau des Tuileries par le Pont-Royal, a trouvé une lettre adressée à M. de Polignac, et ainsi conçue : « Mon cher ami, venez demain me voir, nous lirons le psaume 60. »

Il est curieux de rapporter ici ce fameux psaume qui forme un si singulier contraste avec la position de l'ex-roi. Nous avons cru devoir donner la préférence à la traduction de M. Genoude, rédacteur en chef de la Gazette de France, qui déclare dans sa feuille du 3 août, qu'il a toujours voulu la monarchie représentative et toutes ses conséquences.

David, dans ce psaume, remercie Dieu de l'avoir délivré d'une extrême danger, de l'avoir ramené dans sa maison, de l'avoir rétabli sur son trône, enfin de l'avoir introduit dans son saint tabernacle, pour y louer à jamais son saint nom, et y chanter tous les jours de sa vie des hymnes à sa gloire. C'est en Jésus-Christ seul, que tout ce psaume trouve son

véritable accomplissement : son règne éternel y est clairement annoncé.

1. » Exaucez, ô Dieu, l'ardente sup-
» plication que je vous fais : soyez at-
» tentif à ma prière.

2. » J'ai crié vers vous des extrémités
» de la terre, lorsque mon cœur était
» accablé de tristesse : vous m'avez placé
» en un lieu élevé sur la pierre.

3. » Vous m'avez conduit vous-même,
» parce que vous êtes mon espérance, et
» comme une forte tour contre l'ennemi.

4. » Je demeurerai pour toujours dans
» votre saint tabernacle : je serai en sureté
» et à couvert sous vos ailes.

5. » Car vous avez exaucé, ô mon Dieu,
» ma prière : vous avez donné un héritage
» à ceux qui craignent votre nom.

6. » Vous multiplierez les jours du roi,
» et vous étendrez ses années dans la suite
» de toutes les races.

7. » Il demeurera éternellement en la
» présence de Dieu : qui est celui qui

» recherchera et qui approfondira sa mi-
» séricorde et sa vérité ?

8. » C'est ainsi que je chanterai dans
» toute la suite des siècles des cantiques
» à la gloire de votre nom, pour m'ac-
» quitter chaque jour des vœux dont je
» vous suis redevable. »

— Une jeune dame, qui a prodigué les soins les plus touchans aux blessés de la Bourse, a reçu samedi soir une ovation du peuple : on l'a portée en triomphe au Palais-Royal, au milieu d'acclamations universelles.

— « Un jeune créole, M. Saint-Alary, qui combattait rue de l'Echelle, fut surpris et fait prisonnier par plusieurs gardes royaux qui l'entraînèrent dans leurs rangs : « Tu ne diras pas que tu n'as pas tiré, criaient-ils, en lui montrant son fusil et en lui frappant le visage qui était noirci par la poudre. « Allons, à genoux, qu'on te fusille ! » Le malheureux jeune homme attendait la mort ; mais en ce moment

l'attaque du peuple devint si vive que ces soldats ne purent pas exécuter leur projet. « Il faut le fusiller en règle, dit un officier, il faut faire une exemple. » Chaque fois que ces misérables avaient un instant de repos ils se préparaient à massacrer le jeune patriote ; mais les charges réitérées des braves Parisiens ne leur permirent jamais d'accomplir l'œuvre de mort. Dix fois Saint-Alary fut placé à genoux pour recevoir le coup de mort, dix fois il fut sauvé par les attaques des Parisiens. Les soldats le poussaient avec leurs baïonnettes, qu'il saisissait à deux mains pour qu'elles ne pénétrassent pas dans son corps. Il fut ainsi conduit de la rue de l'Echelle jusqu'à la barrière de l'Étoile, où il parvint enfin à s'échapper, grâce à une charge impétueuse faite sur la garde royale. » Je ne puis plus croire que je mourrai, disait à ses amis M. Alary, j'ai épuisé aujourd'hui toutes les chances. »

— On va rendre le Panthéon à sa vraie

destination ; on a déjà vu reparaître l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.*

LE FUSIL DE M. DE GENOUDE.

Comme le sait l'univers, M. de Genoude est gérant d'un journal qui, avant la révolution, comptait bien 7,000 abonnés, et pas moins de douze lecteurs tant dans Paris que dans les départemens et à l'étranger.

Ce M. de Genoude a un fusil, comme le sait encore l'univers, du moins la partie civilisée.

C'est un égrège et joli fusil, à canon tordu, poli et damasquiné, et qui certes n'a pas été trop payé de quelques douzaines de mensonges à la louange du feu ministère et de l'honorable société de Jésus, dont bénite soit la mémoire.

Or, dans ce temps-là, comme le devait tout bon gendarme, tout honnête mouchard, tout reconnaissant journaliste aux

gages des ministres (car alors il y avait des gendarmes, des mouchards et des journalistes payés), M. de Genoude guerroyait pour les saines doctrines. Intrépide, il était debout sur la brèche; car, depuis quelque quarante ans, le bon sens et la liberté avaient fait une large brèche au parti des Gérontes et du bon plaisir.

Même un jour de dîner au ministère, ledit sieur de Genoude, la tête échauffée et le sang quelque peu allumé, avait dit et imprimé : « Viennent les coups de fusil, et l'on verra de quel côté est la majorité. »

On a vu.

Quand apparut la fameuse ordonnance, qui était, non pas le chant du cygne, mais le dernier glou glou du coq indien, le gérant chargea son fusil : d'aucuns ont prétendu qu'il avait mis la balle avant la poudre.

Quoi qu'il en soit, il alla dire aux ministres : « J'ai chargé mon fusil pour la

bonne cause. » Et il tendit la main : les uns disent la main droite, les autres la gauche ; nous pensons qu'il tendit les deux.

On y laissa tomber quelques brides de budjet.

Mais vinrent les coups de fusil.

M. de Genoude avait des rubans blancs, des rubans jaunes, des rubans de toutes les couleurs ; il pensa qu'un homme qui avait tant de rubans était nécessairement censé avoir fait ses preuves de bravoure ; et pouvait se dispenser d'en donner de nouvelles.

Il s'en dispensa.

Seulement il arma son fusil ; il alla trouver M. de Polignac et lui dit : « Tirez. » M. de Polignac était pâle et frissonnant.

Il alla trouver M. de Peyronnet. Il était en fuite.

Il se présenta chez M. d'Haussez. Il était caché dans une armoire.

« Que diable, dit-il, j'aurais presque envie de tirer pour la révolution ; car c'est elle qui tient la bourse. »

Alors passait un ouvrier qui arracha le fusil, et s'en servit comme chacun sait.

Le fusil de M. de Genoude appartient à la nation, et sera mis au Musée, près de l'épée de Charlemagne, qui fendit la tête à quelques centaines de Saxons qui avaient le tort inconcevable de préférer Irminsul à J.-C. Près de l'arquebuse de Charles IX, qui abattit force huguenots à la glorieuse journée de la St-Barthélemy; près du couteau de Ravaillac.

Là aussi sera placé la plume avec laquelle Charles X a signé son ordonnance: car c'est, entre les autres, une arme meurtrière et maléficiée; arme qui a contaminé le lys, et l'a coupé dans sa racine.

Prise de la caserne de Babylone.—Belle conduite d'un avocat et d'un élève de l'Ecole politechnique.—Trait admirable de désintéressement des ouvriers.—M. Massey de Tironne.

Parmi les avocats qui ont pris uue part

active aux journées de juillet, nous avons cité Me Joffrès, que déjà dans des circonstances périlleuses, les élèves de l'Ecole de droit de Paris avoient vu, il y a quelques années, donner des preuves d'un courageux dévoûment. D'après ce que nous savons aujourd'hui, cette simple mention ne saurait suffire. Nous recevons de plusieurs personnes, de témoins oculaires, des renseignemens détaillés sur la belle conduite de cet avocat pendant les journées de juillet; et leur exactitude nous étant démontrée de la manière la plus incontestable, nous croyons, en les publiant, faire un acte de justice

C'est par Me Joffrès, nous écrit-on, qu'était commandé le détachement qui s'empara du poste de l'Abbaye, et qui fit mettre en liberté les militaires détenus pour insubordination. Le lendemain, Me Joffrès était à la tête de l'une des deux divisions qui partirent de la place de l'Odéon avec une pièce d'artillerie, pour aller atta-

quer la caserne des Suisses, rue de Babylone. Parmi ces braves se faisait remarquer un nombreux peloton composé des ouvriers de la fabrique de MM. Ador et Bonnaire, à Vaugirard, sous la conduite de M. Collas, contre-maître de l'établissement. Après trois quarts d'heure d'attaque, les cartouches commençaient à manquer aux assaillans, lorsque Mᵉ Joffrès ordonna d'aller chercher de la paille pour mettre le feu à la caserne. Aussitôt on vit accourir des femmes apportant sur leur tête les paillasses de leur lit : l'incendie commença dans la rue Plumet, et la fumée de cette paille força les Suisses à quitter les croisées d'où ils faisaient un feu très vif et très meurtrier. Peu de temps après, Mᵉ Joffrès ayant ordonné de tirer la pièce d'artillerie, qui n'avait de munition que pour un seul coup, on apprit que les Suisses, effrayés par l'incendie et par cette détonation, accablés de fatigue, démoralisés, se sauvaient par dessus les murs des jardins, en se dirigeant du

côté des boulevards. Tout le monde s'accorde à dire que la prise de cette caserne fut un des plus beaux faits d'armes des journées de juillet; la résistance fut terrible et opiniâtre; un très grand nombre de citoyens y furent blessés, et quarante d'entre eux y restèrent morts sur la place.

Les troupes nationales se rallièrent avec le plus grand ordre dans la rue de Sèvres, et retournèrent victorieuses sur la place de l'Odéon. Là, M. Lanoix, élève de l'école Polytechnique, qui commandait l'une des divisions à la caserne des Suisses, proposa de s'emparer du Luxembourg. M. Joffrès le seconda dans son projet, en se rendant maître de l'entrée principale qui est en face de la rue de Tournon; il est vrai de dire que les vétérans, qui gardaient le palais ne voulurent point tirer sur leurs concitoyens. Bientôt M. Lanoix fit arborer par un de ses camarades le drapeau tricolore sur le palais de la Chambre des pairs. Des postes furent établis à la galerie des tableaux et

partout où il y avait des propriétés à faire respecter.

Ces deux divisions, ayant à leur tête Mᵉ Joffrès, en uniforme de garde national, et M. Lanoix, élève de l'école Polytechnique, tous deux à cheval, se dirigèrent alors vers le Louvre; mais elles apprirent en route que les Suisses et la garde royale en avaient été chassés. Les deux chefs, auxquels le peuple donnait le nom de général, firent ranger leur troupe en colonne dans la cour du Louvre. Des cris : *On pille aux Tuileries* s'étant fait entendre, la colonne se mit en marche avec un détachement commandé par le capitaine Bacheville, et se porta au château des Tuileries, où elle fit évacuer quelques appartemens, en menaçant de fusiller quiconque se livrerait au moindre pillage.

M. Lanoix fit bientôt remettre en marche les deux divisions qui se rendirent au poste du Pont-Tournant, alors abandonné, et y laissèrent une garde de cent cinquante

hommes environ. Après s'être présentés à la Bourse, MM. Lanoix et Joffrès dirigèrent leur petite armée vers l'Hôtel-de-Ville, où ils eurent l'honneur d'être conduits devant le général Lafayette, qui les embrassa en les félicitant de leur belle conduite, et ordonna de les introduire auprès de la commission provisoire du gouvernement, à laquelle il firent le rapport des travaux de leur journée.

Depuis douze heures environ, cette foule de citoyens qu'ils avaient réunis étaient en marche ou se battaient, et ils n'avaient pris aucune nourriture ; la plus grande partie, appartenant à la classe ouvrière, demandait du pain. MM. Lanoix et Joffrès communiquèrent leur demande à la commission, qui, n'ayant pas de pain dans ce moment à sa disposition, jugea convenable de faire délivrer une somme d'argent. Mais aussitôt que le sac d'argent parut devant les rangs, et qu'on annonça qu'il allait être distribué, on entendit d'un

bout de la ligne à l'autre s'élever ce cri : *Point d'argent! Point d'argent!* En vain on leur représente qu'il ne s'agit pas de payer leurs services, mais que n'ayant pas de pain à leur donner, on veut les mettre à même de s'en procurer. Aucune considération, aucune prière ne peut les déterminer à accepter. Le sac fut rendu, et ceux des bourgeois qui avaient de l'argent emmenèrent les ouvriers et les firent dîner avec eux.

En passant au jardin des Tuileries, Mᵉ Joffrès aperçut dans les rangs des combattans une personne qu'il fut d'abord surpris de trouver parmi les défenseurs de la liberté : c'était M. Massey de Tyronne, qui commandait même un peloton. Mᵉ Joffrès l'appela à lui et l'interpella en ces termes : « Je ne veux point en ce moment vous » rappeler le passé ; mais, rangé sous les » drapeaux de la liberté, jurez de mourir » pour elle. — Ah ! c'est vous, Joffrès, » répondit M. Massey de Tyronne ; oui,

» *je le jure.* — Je connais vos opinions, » reprit Me Joffrès; votre serment est-il » sincère? — Oui, s'écria M. Massey de » Tyronne, il est sincère; vous le voyez, » je suis ici pour mourir en défendant la » sainte cause de la liberté. » Me Joffrès lui serra la main, et le peloton continua sa marche aux cris de *Vive la Charte! vive la liberté!*

—Le roi des Français n'a rien changé aux habitudes du duc d'Orléans. Il était sorti hier, vers trois heures, de son palais, seul, à pied, en habit bourgeois, et pour jouir du plaisir de la promenade, s'était dirigé par la rue Richelieu vers le boulevard. Une personne l'ayant reconnu, l'a salué; le Roi lui a tendu la main. Parvenu à l'extrémité de la rue, il s'est vu entourer, au point que, pour échapper à des démostrations qui devenaient importunes, il est revenu sur ses pas, et il est rentré au Palais-Royal en perçant la foule, qui le poursuivait de ses acclama-

tions. Quand nous serons plus habitués à voir un roi-citoyen, nous éviterons de troubler son incognito et de le priver ainsi des jouissances de la vie privée. Tous les Français ont le droit de se promener en liberté, et le Roi comme les autres.

— Nous avons reçu les détails suivans sur la manière dont fut prise la pièce de canon de la rue de l'Échelle. Un cocher de cabriolet dit à ceux qui l'environnaient: « Qui de vous est chasseur et sûr de son coup de fusil ? — Moi, dit un individu porteur d'un fusil à deux coups. — Eh bien, votre fusil est chargé, suivez-moi. » Et, en se courbant, ils se glissent le long des maisons; arrivés derrière une barricade à environ quarante pas de la pièce de canon, le cocher dit à son compagnon : « Ne bougez pas et attendez que je vous avertisse. » Puis, après avoir regardé, il dit : « Tenez, voyez-vous ce canonnier qui a un doigtier de cuir au

pouce? Ajustez-le. » Le coup part et l'artilleur tombe. « Bien; maintenant à celui qui tient le refouloir. « A peine le second canonnier est-il renversé, que le cocher sort de la barricade, appelle ses compagnons, et crie : « A moi, mes amis; la pièce est à nous! » Et, lui quatrième, ils se précipitent sur le canon dont ils s'emparent. Comme on louait sa bravoure, il dit : « Mais rien n'est plus simple, voyez-vous; j'ai été dans l'artillerie, et je sais qu'une fois que ces deux canonniers sont renversés, il faut quelques minutes pour remonter la pièce; alors on a le temps de courir dessus. Avec deux bons tireurs, j'en prendrais vingt. »

— Les traits qui honorent le peuple de Paris pullulent. Un jeune homme mal vêtu se présente le 28 matin chez un propriétaire : Vous devez me reconnaître, monsieur, lui dit-il; il y a trois mois j'ai badigeonné votre maison. Maintenant je

vais me battre ; mais voyez mes haillons, on me prendra pour un voleur : prêtez-moi un de vos vieux habits. » Ce brave s'est battu toute la journée, il s'est battu le 29 et le 30 : il a rapporté le vieil habit!

—On raconte qu'un ouvrier maçon, qui est bravement entré aux Tuileries avec la garde nationale s'est assis sur le trône, et qu'en sortant du palais, sa montre à la main, il disait aux citoyens qu'il rencontrait : « Quatre minutes sur le trône de France, messieurs, montre en main. » Plût à Dieu que Charles n'y fût pas resté davantage.

— On lit cette singulière nouvelle dans les journaux des Pays-Bas.

« Le père et la mère du Duc de Bordeaux réclament devant les tribunaux leur enfant, qui a été enlevé par ou pour la duchesse de Berry, ils se fondent sur ce qu'ils avaient bien voulu faire le sacrifice de leur fils pour être Roi de France et non pour être émigré. »

Lorsque MM. de Sémonville et d'Argout se rendirent à Saint-Cloud pour essayer d'amener la Cour à une transaction, ils y trouvèrent M. de Vitrolles, qui déjà de son côté avait entamé une semblable négociation. La Cour était encore si confiante dans le succès le 29, et suivait avec tant d'inflexibilité son étiquette et ses habitudes d'orgueil, que M. de Vitrolles, un des hommes les plus dévouées à Charles X, resta plus de cinq heures à attendre que l'ex-roi voulût bien le recevoir ; et cependant il s'agissait déjà pour le prince de sa couronne. M. de Vitrolles accompagna ensuite MM. de Sémonville et d'Argout à Paris et à l'Hôtel-de-Ville, et dut être étonné de la manière cordiale dont les envoyés d'un roi parjure et déjà déchu étaient accueillis par un peuplé enivré du succès de sa résistance. La commission du gouvernement prononça l'arrêt du peuple : *il est trop tard*, et Charles X qui dans son aveu-

glement s'apprêtait encore à traiter avec les Parisiens, apprit de la bouche d'un des hommes qui, en 1814 avaient préparé son entrée en France, qu'il fallait maintenant en sortir pour jamais.

—L'ex-Roi avant de s'arrêter à l'Aigle, avait été précédé dans cette dernière ville par un maître d'hôtel, exerçant les fonctions de fourrier du palais. Ce maître d'hôtel avait trouvé une maison convenable pour recevoir son maître, il avait réuni de grandes provisions, six cuisiniers et de bons lits. Cependant il donnait des marques d'un vif mécontentement, en voici la cause. La table qui devait servir au repas de ses maîtres était ronde, et l'étiquette voulait qu'elle fût carrée, il fit chercher dans toute la ville une table carrée, on n'en trouva pas. Alors ce maître d'hôtel, homme d'esprit et de résolution, frappe un grand coup : il fit scier la table à ses quatre coins cardinaux et eut la satisfaction d'offrir à S. M. un dîner froid sur une table carrée.

— M. Brière, libraire, est le premier garde national en armes qui se soit montré dans le faubourg Saint-Germain. Dès le 27 juillet, sept heures du matin, il parcourait les quartiers de la Monnaie et de l'Ecole de Médecine ; sa marche fut une sorte de triomphe, et son exemple ne tarda pas à être suivi. L'enthousiasme qu'il avait excité était tel, qu'environ 150 chasseurs envoyés rue Dauphine, avec ordre de l'arrêter, ouvrirent leurs rangs et le laissèrent passer librement. Le même jour, à 9 heures, accompagné de M. Delaplace, ancien avoué et secrétaire définitif aux dernières élections, il s'empara du poste de l'Odéon, occupé par quatorze chasseurs et un sergent du 15e de ligne, qui firent leur soumission. Durant toute la journée du 28, M. Brière, a combattu à la Grève ; il s'était retranché dans la maison du marchand de vin qui fait l'angle de la place et du quai. Dans la même soirée, il a habilement dirigé le mouvement de la colonne

qui s'est emparée de la manutention des vivres et enlevé le convoi de pain et de vin destiné pour la garde royale. Le premier ordre du jour, du 29, sur l'organisation du gouvernement provisoire a été imprimé et affiché par ses soins et sur sa responsabilité. Dans la nuit du 29 au 30, il a accompagné les malles-postes, et il a efficacement contribué à assurer leur départ, si nécessaire au repos de la France entière. Peu de citoyens ont fait davantage.

— M. le commissaire au département de la guerre a reçu la lettre suivante :

« Mon général,

« Nous venons, au nom de l'École polytechnique, vous exprimer notre reconnaissance au sujet des croix d'honneur que l'on a bien voulu nous accorder; mais cette récompense paraissant au-dessus de nos services, et d'ailleurs aucun de nous ne se jugeant plus digne que ses camarades de l'accepter, nous

vous prions de nous permettre de ne pas la recevoir.

« Il est maintenant une grâce que nous demandons. Un de nos camarades (Vanneau), a succombé dans la journée du 27 ; nous recommandons à votre bienveillance son père, employé du gouvernement dans les contributions indirectes.

« Nous recommandons encore à votre bienveillanee, mon général, un de nos camarades (Charras), renvoyé de l'École par le général Bordesoule, à cause de ses opinions. Nous demandons qu'il rentre dans nos rangs, où il a si bien servi ces jours derniers.

« Au nom de l'École polytechnique,

« Les deux élèves envoyés au ministère par leurs camarades,

« J. Dufresne, Ferri-Pisani. »

» Ce 7 août 1830. »

— Plusieurs de MM. les étudians en droit nous adressent la lettre suivante :

« Les étudians en droit, convaincus » qu'ils ont tous également coopéré à » l'œuvre de la délivrance, et qu'il leur » serait impossible de reconnaître ceux » qui se sont rendus les plus dignes des » quatre décorations accordées à l'École » par M. le Lieutenant - Général du » Royaume ; désirant néanmoins perpé- » tuer le souvenir de la part qu'ils ont » prise aux trois journées, proposent de » les placer dans l'amphithéâtre de l'É- » cole. Elles seront comme une leçon et » un encouragement à leurs successeurs. » Une députation doit se rendre auprès » du Lieutenant-Général pour le remer- » cier, et le prier d'adhérer à leur de- » mande. »

— Nous recevons aussi de plusieurs élèves de l'École de médecine une déclaration à peu près semblable.

« Une ordonnance de M. le Lieute-

» nant-Général du Royaume accorde
» quatre décorations de la légion d'hon-
» neur aux élèves de l'École de médecine
» de Paris.

« Le sentiment de tous les élèves de
» l'École, à la connaissance desquels
» cette décision est parvenue, est qu'un
» devoir national accompli en commun
» ne doit pas recevoir une récompense
» individuelle.

« Ils se réuniront lundi à midi pour
» nommer une commission chargée d'a-
» dresser des remerciemens à M. le Lieu-
» tenant-Général du Royaume, et de lui
» faire connaître les motifs du refus. »

— Nous recueillons à chaque instant des faits qui prouvent à la fois le courage et la modération des citoyens, dans les immortelles journées. Le 29 au matin, plus de deux cents personnes se portèrent au Palais de Justice pour arracher les insignes de la royauté dans les salles d'audience. En ce moment, M. Néve, of-

ficier de la garde nationale, suivi seulement de quatre de ses camarades, n'hésita point à se jeter au milieu de la foule : ses énergiques représentations et sa contenance ferme suffirent pour rétablir l'ordre sur-le-champ, et l'on ne vit pas, sans quelque surprise mêlée d'admiration, une troupe furieuse, qui, tout à l'heure se précipitait sur les canons et les baïonnettes, se retirer paisiblement à la voix, et devant les couleurs de la sagesse citoyenne.

—Un jeune homme, de la physionomie la plus douce, nommé Bouvray, apprenti maçon, chez M. Giraud, rue Guisard, s'est particulièrement distingué dans la journée du 29, à la prise du Louvre et des Tuileries, et plus tard rue de l'Echelle. Ce jeune homme, profitant d'un fusil qui lui avait été donné pour la garde d'une maison en construction, prit rang dans un détachement conduit par un élève de l'école poly-

technique, et tua, dans la galerie du Louvre, un officier supérieur qui s'avançait sur lui l'épée à la main. Après avoir arraché les deux décorations qui couvraient la poitrine de son ennemi, il se porta un des premiers au pavillon de l'horloge, où avec ses camarades il sonna le tocsin, en frappant le timbre de la cloche avec la crosse de son fusil. Plus tard, engagé dans la rue de l'Echelle, près la maison du chapelier, où s'étaient logés 30 à 40 gardes royaux du 3e régiment, le jeune Bouvray eut l'adresse et l'audacieux courage de se glisser derrière un chef de bataillon qu'il renversa d'un coup de baïonnette porté sous l'aisselle. Il lui enleva, comme il avait déjà fait à l'officier suisse qui était dans la galerie du Louvre, la croix de la légion d'honneur dont il était décoré. Ce sont les seules dépouilles que ce brave jeune homme ait voulu s'approprier dans cette sanglante journée.

LA RESTAURATION CONSTITUTIONNELLE.

Pendant huit jours le trône a été vacant : ce n'est point une fiction légale : la déclaration de la chambre des députés n'a exprimé qu'un fait. Bien mieux il n'y avait en France ni royauté ni roi : nous n'étions guères plus loin de la république que de la légitimité. C'est même *le danger* de la république qui a hâté le retour à un ordre monarchique. Les royalistes, muets pendant la grande semaine, commençaient bien à balbutier quelques mots tout bas en faveur de Henri V ; mais les républicains seuls ont osé élever la voix et adresser aux députés des pétitions franches, dont on n'a pas eu la franchise de mentionner *le reçu*. Puisque *l'ordre* était le besoin le plus pressant, puisque le peuple ne s'est réveillé six jours que pour se reposer le septième comme Dieu dans la Genèse, applaudissons au roi qu'on nous donne : salut au premier roi

constitutionnel de la France ; il n'inspire pas un grand enthousiasme ; mais l'estime, et c'est plus sûr : l'enthousiasme qu'excitait Napoléon couronné d'une auréole de gloire, l'enthousiasme qu'excitèrent les Bourbons revêtus de la touchante dignité du malheur, n'a produit qu'un empire de quinze ans, qu'une restauration de quinze ans. Louis-Philippe accueilli par notre estime aura fondé, nous le désirons, une dynastie plus durable : nous en croyons Lafayette, qui s'est fait notre drapeau, non notre chef ; dans ces jours si glorieux, le duc d'Orléans était notre seule république possible. Sacrifions-lui ce qu'on daigne appeller nos rêves généreux : acceptons le positif de la monarchie représentative ; déposons nos armes et rentrons dans les discussions parlementaires. Désormais ce sont les seuls arènes légales. Si au fond du cœur un regret nous reste, lisons ce qui remplace le préambule de la charte : le souverain, c'est le peuple :

respectons dans Philippe le mandataire de ses pouvoirs : s'il les exerçait au détriment de nos libertés, nous avons un juge pour casser en dernier ressort ses arrêts.

On ne saurait se le dissimuler : il y a une tendance marquée en Europe vers le gouvernement républicain. Nous voici en France à la tête des peuples constitutionnels, nous devons arriver les premiers au but. Notre nouvelle monarchie n'est plus qu'un provisoire ; mais ce provisoire est déjà si beau, peut être bien plus durable que les deux régimes de légalité qui l'ont précédé, avec un prince qui comprend le temps où il vit, avec un prince couronné par notre estime, qui, à part quelques souvenirs de jeunesse, n'a aucun prestige de gloire pour entraîner une armée, et qui, presque roi parvenu, ne saurait s'appuyer pour violer les lois sur une légitimité que son avénement renvoie pour lui et pour nous dans les siècles féodaux.

Salut au roi constitutionnel, salut à Philippe, puisque Philippe est notre seule république possible. Nous avons vécu soumis et souvent même heureux, sous le roi légitime, tant qu'il a comme nous respecté la charte qu'il nous avait donnée; ce serait bien injuste à nous de ne pas respecter celle que Philippe reçoit de nous.

POÉSIES NATIONALES.

LA PARISIENNE.

Peuple français, peuple de braves,
La liberté r'ouvre ses bras !
On nous disait : « Soyez esclaves. »
Nous avons dit : « Soyons soldats ! »
Soudain Paris dans sa mémoire
A retrouvé son cri de gloire.
En avant ! marchons
Contre leurs canons,
A travers le fer, le feu des bataillons,
Courons à la victoire !

Levez vos rangs, qu'on se soutienne ;
Marchons ! chaque enfant de Paris,
De sa cartouche citoyenne,
Doit l'offrande à son pays.
O jour d'éternelle mémoire !
Paris n'a plus qu'un cri de gloire.
En avant ! marchons
Contre leurs canons ! etc.

La mitraille en vain nous dévore,
Elle enfante des combattans.
Sous les boulets voyez éclore
Ces vieux généraux de vingt ans.
O jour d'éternelle mémoire ! etc.

Pour briser leurs masses profondes,
Qui conduit nos drapeaux sanglans ?
C'est la liberté des deux mondes,
C'est Lafayette en cheveux blancs.
O jour d'éternelle mémoire ! etc.
Les trois couleurs sont revenues,
Et la Colonne, avec fierté,
Voit briller à travers les nues
L'arc-en-ciel de la liberté.
O jour d'éternelle mémoire ! etc.

Soldat au drapeau tricolore,
D'Orléans, toi qui l'as porté,
Ton sang se mêlerait encore
A celui qu'il nous a coûté.
Comme au beau jour de notre histoire,
Tu redirais ce cri de gloire :
En avant ! marchons, etc.
Tambours, du convoi de nos frères,
Roulez le funèbre signal ;
Et nous, du laurier populaire,
Chargeons leur cercueil triomphal.
O temple de deuil et de gloire !
Panthéon, reçois leur mémoire.
Portons-les ! marchons !
Découvrons nos fronts.
Soyez immortels, vous tous que nous pleurons !
Martyrs de la victoire ?

CASIMIR-DELAVIGNE.

CHANT DE VICTOIRE.

AIR : *Veillons au salut de l'empire.*

Eh quoi ! notre terre est rougie !
Quel sang vient donc de la souiller ?
Après quinze ans de léthargie,
Qui donc vient de se réveiller ?
Liberté (*bis*) ! déité si chère à la patrie,
Est-ce toi? Réponds nous... Écoutons (*bis*), c'est sa voix.
Aux armes ! plus de tyrannie !
Peuple, va ressaisir tes droits.

L'étranger que solde la France
Vient nous frapper d'un plomb mortel !..
Est-ce là l'antique vaillance
Des frères de Guillaume Tell ?
Liberté (*bis*)! Quoi ! toujours des monts de l'Helvétie
Tes enfans viendront-ils (*bis*) pour étouffer ta voix?
Ils tombent... plus de tyrannie !
Le peuple a reconquis ses droits !
Pour l'artisan, au cri de France !
Les combats sont les seuls travaux !
Sous ces poitrines sans défense
Palpitent des cœurs de héros.

Liberté (*bis*) ! vrais soldats, ils te donnaient leur vie,
Citoyens (*bis*) avec calme ils respectaient les lois.
Victoire ! plus de tyrannie !
Le peuple a reconquis ses droits !

Mais tous ces bataillons informes,
Quels guides vont les diriger ?
Voyez ces jeunes uniformes
Briller au plus fort du danger !
Liberté (*bis*) ! Quelle est donc ta puissance infinie !
Qu'ils sont grands (*bis*), ces enfans accourus à ta voix !
Victoire ! Plus de tyrannie !
Le peuple a reconquis ses droits !

Et vous, dont la France s'honore,
Relevez ce front attristé ;
Reprenez votre luth sonore,
Poètes de la liberté !
Liberté (*bis*) ! qu'à ta voix s'élance le génie...
Les lauriers des beaux arts fleuriront (*bis*) sous tes lois !
Victoire ! Plus de tyrannie !
Le peuple a reconquis ses droits !

Mais que de pertes on déplore !
Combien de braves au cercueil !
Ah ! notre drapeau tricolore
Est ceint d'une écharpe de deuil !

Liberté (*bis*) ! Dans les cieux que chaque ombre attendrie
Tressaille encor, tressaille au son de notre voix !
Victoire ! Plus de tyrannie !
Le peuple a reconquis ses droits !

ÉTIENNNE ARAGO.

LES TROIS COULEURS.

CHANT PATRIOTIQUE.

Paroles de M. A. Blanc, musique de M. A. Vogel,

CHANTÉ PAR M. CHOLLET,

SUR LE THÉATRE DES NOUVEAUTÉS.

Liberté sainte, après trente ans d'absence,
Reviens, reviens ; leur trône est renversé :
Ils ont voulu trop asservir la France,
Et dans leur main leur sceptre s'est brisé.
Tu reverras cette noble bannière
Qu'en cent climats portaient tes fils vainqueurs ;
Ils ont enfin secoué la poussière
Qui ternissait ses brillantes couleurs.

Au bon plaisir, à la grâce divine,
Va succéder, pour la leçon des rois,
Un droit plus vrai, tirant son origine

Des droits du peuple et restreint par les lois.
La Charte en main, la France libre et fière
Pour l'avenir peut essuyer ses pleurs,
Le drapeau blanc roule dans la poussière
Qui ternissait nos brillantes couleurs.

Soldats, enfans de la même patrie,
Un vain serment, un devoir mal compris,
Vous fit défendre une race flétrie,
Qui mendia son sceptre aux ennemis;
Venez à nous, plus de sanglantes guerres,
Nous pardonnons malgré tous nos malheurs :
Oui, désormais, tous les Français sont frères,
Car la colonne a repris ses couleurs.

Et vous, Français, dignes fils de la gloire,
Qui maintenant dormez dans le cercueil,
Si nous chantons après votre victoire !
Ah ! dans nos cœurs nous portons votre deuil.
De ce trépas que votre ame soit fière,
Car dans le temple ouvert en votre honneur,
La liberté déploîra la bannière
Dont votre sang retrempa la couleur.

CHANT NATIONAL.

AUX ENFANS DE PARIS.

Ville des arts, gloire du monde,
Paris ! salut à tes enfans.
J'ai vu de ta cité féconde
Surgir des héros triomphans.
En vain le bronze des batailles
S'oppose au plus bouillant transport;
Le plomb sème les funérailles
Et la mort répond à la mort.
O peuple ! de ta résistance,
Vivra toujours le noble souvenir :
Les libertés de notre belle France,
C'est toi qui sais les soutenir.

Sans liberté, point de patrie ;
N'ayons que des lois pour liens;
Que l'on respecte l'industrie;
Que nos soldats soient citoyens.
Ils le sont ! aux rives d'Afrique
Ils savent déjà nos succès;
Un cri de liberté publique
A salué ce chant français :
O peuple ! de ta résistance,
Vivra toujours le noble souvenir;

Les libertés de notre belle France,
Nous saurons tous les soutenir.

Que de gloire ! dans deux journées,
Un grand peuple s'est affranchi :
Il accomplit ses destinées ;
Devant lui le trône a fléchi.
Il le soutient, il le relève,
Son bras lui servira d'appui :
Il aime à déposer le glaive
Lorsque son chef dit avec lui :
« O peuple ! de ta résistance,
» Vivra toujours le noble souvenir ;
» Les libertés de notre belle France,
» Oui, nous saurons les maintenir ! »

CHANT NATIONAL.

CHOEUR.

Salut, drapeau de la patrie !
Guide toujours nos défenseurs.
Liberté, liberté chérie,
Salut, salut à tes nobles couleurs !

Ils voulaient nous réduire en poudre ;
Il leur faut du sang et des pleurs !
Leurs bras est armé de la foudre,

Et pourtant nous sommes vainqueurs !
Où sont donc ces Français si braves,
Criaient ces prétoriens nouveaux !
Ils venaient chercher des esclaves,
Ils n'ont trouvé que des héros !
Salut, drapeau, etc.

Soldats, laissez la tyrannie
Exhaler seule sa fureur.
Ne voyez-vous pas l'infamie
Où l'on vous a promis l'honneur.
Où cherchez-vous une victoire ?
Arrêtez, arrêtez, soldats.....
Vous ne marchez pas à la gloire,
Puisqu'un traître guide vos pas.
Salut, drapeau, etc.

Écoutez l'insolent ministre
Qui s'élève au-dessus des lois...
Écoutez-le ; sa voix sinistre
Va proscrire à jamais nos droits !
Insensé ! . . Le ciel, au parjure
Avait marqué, dans l'avenir,
Un an pour préparer l'injure,
A nous, trois jours pour la punir !
Salut, drapeau, etc.

SAINT-HILAIRE.

LA MARSEILLAISE.

Allons, enfans de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé,
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé : (*bis.*)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats;
Ils viennent jusques dans vos bras
Egorger vos fils, vos compagnes :
Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons;
Marchez, marchez, qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès long-temps préparés ? (*bis.*)
Français, pour nous, ah ! quel outrage !
Quel transport il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage :
Aux armes, citoyens, etc.

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !

Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (*bis.*)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées,
Nos fronts sous le joug se ploieraient !
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !
Aux armes, citoyens, etc.

Tremblez, tyrans, et vous perfides,
L'opprobre de tous les partis :
Tremblez, vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix : (*bis.*)
Tout est soldat pour vous combattre ;
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tous prêts à se battre.
Aux armes, citoyens, etc.

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups :
Epargnez ces tristes victimes,
A regret s'armant contre nous : (*bis.*)
Mais les despotes sanguinaires,
Mais les complices de Bouillé ;
Ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !
Aux armes, citoyens, etc.

Savoisiens, peuple paisible,
Ah ! ne crains riens de nos guerriers :
Le Français est fier, mais sensible,
Il joint l'olive à ses lauriers : (*bis.*)
Guerre aux tyrans, paix aux chaumières,
Voilà désormais nos traités ;
Loin de conquérir des cités,
Nous cherchons des amis, des frères.
Aux armes, citoyens, etc.

Amour sacré de la patrie,
Conduits, soutiens nos bras vengeurs :
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs : (*bis.*)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accens ;
Que nos ennemis expirans
Voient ton triomphe et notre gloire.
Aux armes, citoyens, etc.

LES JEUNES CITOYENS.

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière,
Et la trace de leurs vertus : (*bis.*)
Bien moins jaloux de leur survivre,

Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.
Aux armes, citoyens, etc.

ROUGET DE L'ISLE.

NOTA L'auteur de cette pièce, vieillard infirme et dans une profonde misère, vient d'être gratifié par le Roi Philippe Ier d'une rente de 1500 fr.

Banquet municipal offert au général Lafayette par la ville de Paris.

La municipalité de Paris a donné aujourd'hui 15 août un banquet à M. le général Lafayette. Trois cent cinquante citoyens notables, maires, chefs de légions de la garde nationale, magistrats, écrivains, propriétaires, étaient réunis dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Une députation des braves ouvriers qui ont le plus contribué à la délivrance de la patrie, plusieurs élèves de l'Ecole polytechnique, étaient aussi venus prendre part au ban-

quet. La salle était pavoisée de drapeaux tricolores ; un orchestre, composé de la musique d'un régiment de ligne et des élèves du Conservatoire, occupait le fond, et faisait entendre tour à tour des airs nationaux et des chansons de Béranger, chantés en chœur. On a commencé par *le vieux Drapeau et les Enfans de la France*. Bientôt après, M. Adolphe Nourrit a chanté la *Parisienne*, dont le refrain était à chaque fois couvert d'applaudissemens. Lafayette était le héros de la fête ; et Béranger encore l'avait célébré. *Le Voyage en Amérique* a servi d'expression aux sentimens de l'assemblée. C'était comme une sorte de consolation, d'espérance, au moment où le poète écrivait ; aujourd'hui on croyait relire une prédiction. Toutes les paroles seraient faibles pour peindre les émotions de l'assemblée sous la voix inspirée de Nourrit, et à la vue du noble vieillard, qui entre les deux extrémités de sa vie embrasse nos qua-

rante-un ans de révolution, et a vu tomber successivement tous les pouvoirs qui ont voulu étouffer par la force ou par la ruse la *déclaration des droits de* 1789. C'était bien le chêne immense du poète. Qui nous eût dit que sitôt nous nous reposerions sous son ombrage. M. Lafayette lui-même eût-il cru que ses vieux ennemis, comme il les appelait un jour, en désirant à la tribune d'être appelé à leur dire tout ce qu'il avait sur le cœur, seraient sitôt et si lestement balayés? Eût-il pu penser qu'il présenterait un roi populaire, le pavillon tricolore à la main, du haut de ce même balcon où Louis XVI promit en vain ce que sa faiblesse ne put tenir. Eh bien, tout cela s'est accompli en quelques heures. Nous avons revu les jours de nos pères, plus beaux et plus sereins. Ils ne seront pas troublés, il faut l'espérer. L'alliance si désintéressée de Lafayette avec le nouveau roi est le garant de l'avenir. La république se confond

avec la monarchie : nous sommes les Etats-Unis du continent européen, avec l'unité de plus, et un président héréditaire.

Il était convenu que trois toasts seraient portés : le premier par le préfet de la Seine, M. Delaborde, à la nation française et au roi des Français; le deuxième, par le général Lobau, doyen de la commission, au général Lafayette.

Après ce toast, le général s'est levé, et a exprimé sa reconnaissance à la ville de Paris. Son discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, empreint de cette simplicité et de cette facilité si pleine de grâce qui le caractérisent, a rappelé en peu de mots notre victoire. Puis, s'applaudissant d'avoir contribué à rallier autour d'un trône populaire les opinions patriotiques de toutes les nuances, il a dit qu'il se confiait au temps, à la tribune, à la presse, pour le développement des libertés promises et jurées. On sentait à chaque mot la prévoyance pa-

ternelle instruite par l'expérience, qui recommandait aux jeunes fils de la liberté prudence en même temps que fermeté et résolution. Le discours a été entendu par l'assemblée debout et dans un silence religieux. La mâle voix du vieillard vibrait jusqu'au fond de la salle. Il a fini par ce toast : *A la glorieuse population de Paris!* Des applaudissemens répétés, la *Marseillaise*, *La victoire est à nous*, le *Chant du départ*, ont terminé le banquet. Au moment où les convives ont quitté la grande salle pour rentrer dans les salons, des feux de couleur ont éclairé les cours intérieures du vieil hôtel, qui tour à tour passait du blanc au bleu et au rouge, et offrait le singulier aspect d'une décoration de théâtre. On s'est séparé aux refrains répétés de la *Marseillaise*.

PROCLAMATION DU ROI.

—

FRANÇAIS,

Vous avez sauvé vos libertés, ; vous m'avez appelé à vous gouverner selon les lois. Votre tâche est glorieusement accomplie ; la mienne commence. C'est à moi de faire respecter l'ordre légal que vous avez conquis. Je ne puis permettre à personne de s'en affranchir, car j'y suis soumis moi-même.

Il faut que l'administration reprenne partout son cours. De nombreux changemens ont déjà été faits, d'autres se préparent. L'autorité doit être entre les mains d'hommes fermement attachés à la cause nationale. Un mouvement si prompt et si vaste n'a pu s'accomplir sans quelque confusion momentanée ; elle touche à son terme. Je demande à tous les bons citoyens d'entourer leurs magistrats et de

les aider à maintenir, au profit de tous, l'ordre et la liberté.

Des réformes sont nécessaires dans les services publics. La perception de certains impôts charge le pays d'un pesant fardeau. Des lois seront proposées pour y porter remède. Dans cet examen, aucune réclamation ne sera étouffée, aucun intérêt oublié, aucun fait méconnu; mais, en attendant les lois nouvelles, obéissance est due aux lois en vigueur: la raison publique le proclame; la sûreté de l'état le commande. Que tous les hommes de bien emploient leur influence à en convaincre leurs concitoyens. Pour moi, je ne manquerai ni dans l'avenir à mes promesses, ni dans le présent à mes devoirs.

Français, l'Europe contemple, avec une admiration mêlée de quelque surprise, notre glorieuse révolution; elle se demande si telle est en effet la puissance de la civilisation et du travail, que de tels événe-

mens se puissent accomplir sans que la société en soit ébranlée. Dissipons ces derniers doutes ; qu'un gouvernement aussi régulier que national succède promptement à la défaite du pouvoir absolu. *liberté, ordre public*, telle est la devise que la garde nationale de Paris porte sur ses drapeaux ; que ce soit aussi le spectacle qu'offre la France à l'Europe. Nous aurons, en quelques jours, assuré pour des siècles le bonheur et la gloire de la patrie.

Paris, 15 août 1830.

LOUIS-PHILIPPE.

Le Garde des sceaux ministre secrétaire-d'état au département de la justice,

DUPONT (DE L'EURE.)

CHARTE

CONSTITUTIONNELLE

DES FRANÇAIS,

ADOPTÉE

PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

ET PAR LA CHAMBRE DES PAIRS,

LE 7 AOUT 1830,

Acceptée sans restriction, et jurée le 9 du même mois par MONSEIGNEUR LOUIS-PHILIPPE DUC D'ORLÉANS, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME, à la Séance royale de la Chambre des Députés, à laquelle assistaient Messieurs les Pairs.

DÉCLARATION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ET ADHÉSION DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre des députés, prenant en considération l'impérieuse nécessité qui résulte des évènemens des 26, 27, 28 et 29 juillet dernier et jours suivans, et de la situation générale où la France s'est trouvée placée à

la suite de la violation de la charte constitutionnelle ;

Considérant en outre que, par suite de cette violation et de la résistance héroïque des citoyens de Paris, S. M. Charles X, S. A. R. Louis-Antoine, dauphin, et tous les membres de la branche aînée de la maison royale, sortent en ce moment du territoire français,

Déclare que le trône est vacant en fait et en droit, et qu'il est indispensable d'y pourvoir.

La chambre des députés déclare secondement que, selon le vœu et dans l'intérêt du peuple français le préambule de la charte constitutionnelle est supprimé comme blessant la dignité nationale, en paraissant octroyer aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement, et que les articles suivans de la même charte doivent être supprimés ou modifiés de la manière qui va être indiquée.

Droit public des Français.

Art. 1er Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état.

3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi; et dans la forme qu'elle prescrit.

5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

6. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens reçoivent des traitemens du trésor public.

7. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois.

La censure ne pourra jamais être rétablie.

8. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

9. L'état peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

10. Toute recherche des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

11. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du gouvernement du Roi.

12. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

13. Le roi est le chef suprême de l'état, il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait des traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les em-

plois d'administration publique et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution.

Toutefois aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'Etat qu'en vertu d'une loi.

14. La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés.

15. La proposition des lois appartient au Roi, à la chambre des pairs et à la chambre des députés.

Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la chambre des députés.

16. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

17. Si une proposition de loi a été rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session.

18. Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

19. La liste civile est fixée pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avénement du roi.

De la chambre des pairs.

20. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

21. Elle est convoquée par le roi en même temps que la chambre des députés. La cession de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

22. Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la chambre des députés est illicite et nulle de plein droit, sauf le cas où elle est réunie comme cour de justice, et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.

23. La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté. (La révision de cet article a été ajournée à la session de 1831.)

24. Les pairs ont entrée dans la chambre à

25 ans, et voix délibérative à 30 ans seulement.

25. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France ; en son absence, par un pair nommé par le roi.

26. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance ; ils siégent immédiatement après le président.

27. Les séances de la chambre des pairs sont publiques comme celles de la chambre des députés.

28. La chambres des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état qui seront définis par la loi.

29. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugé que par elle en matière criminelle.

De la chambre des députés.

30. La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.

31. Les députés sont élus pour cinq ans.

32. Aucun député ne peut être admis dans

la chambre s'il n'est âgé de trente ans et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

33. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant le sens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce cens, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

34. Nul n'est électeur s'il a moins de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

35. Les présidens des colléges électoraux sont nommés par les électeurs.

36. La moitié au moins des députés sera choisie parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

37. Le président de la chambre des députés est élu par elle à l'ouverture de chaque session.

38. Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

39. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets de loi.

40. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le roi.

41. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

42. Le roi convoque chaque année les deux chambres : il les proroge et peut dissoudre celle des députés ; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

43. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre, durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

44. Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle ; sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite.

45. Toute petition à l'une ou à l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des Ministres.

46. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de la chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambree, doivent être entendus quand ils le demandent.

47. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres, et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a le droit de les juger.

De l'ordre judiciaire.

48. Toute justice émane du roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

49. Les juges nommés par le roi, sont inamovibles.

50. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existans sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

51. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

52. La justice de paix est également conser-

vée. Les juges de paix, quoique nommés par le roi, ne sont point inamovibles.

53. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

54. Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quel titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

55. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs, et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

56. L'institution des jurés est conservée; les changemens qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

57. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra être rétablie.

58. Le roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

59. Le code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Droits particuliers garantis par l'état.

60. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

61. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'état avec ses créanciers est inviolable.

62. La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

63. La Légion-d'Honneur est maintenue. Le roi déterminera les réglemens intérieurs et la décoration.

64. Les colonies sont régies par des lois particulières.

65. Le roi et ses successeurs jureront, à leur avènement, en présence des chambres réunies, d'observer fidèlement la charte constitutionelle.

66. La présente charte et tous les droits

qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

67. La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Dispositions supplémentaires.

La chambre des députés déclare qu'il est nécessaire de pourvoir successivement, par des lois séparées, et dans le plus court délai possible, 1° à l'application du jury aux délits de la presse;

2. La responsabilité des ministres et des autres agens du pouvoir;

3. La réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées;

4. Le vote annuel du contingent de l'armée;

5. L'organisation de la garde nationale, avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers;

6. Des dispositions assurant d'une manière légale l'état des officiers de tout grade de terre et de mer;

7. Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif;

8. L'instruction publique et la liberté de l'enseignement;

9. L'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité.

Disposition particulière.

Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs, faites sous le règne du roi Charles X sont déclarées nulles et non-avenues.

L'article 27 (maintenant l'article 23) de la charte, sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831.

Procès-verbal de la Séance Royale de la Chambre des Pairs et de la Chambre des Députés, réunies au Palais de la Chambre des Députés, le 9 août 1830.

L'an mil huit cent trente, le neuf août, MM. les Pairs et MM. les Députés étant réunis au Palais de la Chambre des Députés

sur la convocation de Mgr. Louis-Philippe D'ORLEANS, Duc D'ORLEANS, Lieutenant-Général du Royaume, Son Altesse Royale est entrée, suivie de LL. AA. RR. les Ducs de Chartres et de Nemours et des Officiers de sa maison, et s'est rendue à la place qui lui était destinée sur l'estrade en avant du trône.

Les Pairs et les Députés étaient debout et découverts.

Son Altesse Royale ayant pris séance, Monseigneur a dit aux Pairs et aux Députés : *Messieurs, asseyez-vous.*

S'adressant ensuite à M. le Président de la Chambre des Députés, Monseigneur lui a dit :

« Monsieur le Président de la Chambre » des Députés, veuillez lire la déclaration de » la Chambre. »

M. le Président en a donné lecture, et l'a portée à Son Altesse Royale, qui l'a remise à M. le Commissaire provisoire chargé du département de l'intérieur.

S'adressant également à M. le Président de la Chambre des Pairs : « M. le Président de « la Chambre des Pairs, veuillez me remettre « l'acte d'adhésion de la Chambre des Pairs » Ce que M. le Président a fait ; et il a remis l'expédition entre les mains de Monseigneur, qui en a chargé M. le Commissaire provisoire au département de la justice.

Alors Monseigneur a lu son acceptation, ainsi conçue :

« Messieurs les Pairs, Messieurs les Députés,

» J'ai lu avec une grande attention la décla- » ration de la Chambre des Députés et l'acte » d'adhésion de la Chambre des Pairs. J'en ai » pesé et médité toutes les expressions.

» J'accepte, sans restriction ni réserve, les » clauses et engagemens que renferme cette » déclaration, et le titre de Roi des Français » qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer » l'observation.

Son Altesse Royale s'est ensuite levée, et, la tête découverte, a prêté le serment dont la teneur suit :

SERMENT.

» En présence de Dieu, je jure d'observer » fidèlement la Charte constitutionelle, avec » les modifications exprimées dans la déclara- » tion; de ne gouverner que par les lois et » selon les lois; de faire rendre bonne et » exacte justice à chacun selon son droit, et » d'agir en toutes choses dans la seule vue de » l'intérêt, du bonheur et de la gloire du Peu- » ple français. »

M. le Commissaire provisoire au département de la justice a ensuite présenté la plume à Son Altesse Royale qui a signé le présent en trois originaux, pour rester déposés aux archives royales et dans celles de la Chambre des Pairs et de la Chambre des Députés.

Sa Majesté LOUIS-PHILIPPE premier, Roi des Français, s'est alors placée sur le Trône, où elle a été saluée par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi !*

Le silence s'étant établi, Sa Majesté a prononcé le discours suivant :

« Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés,

« Je viens de consommer un grand acte. Je » sens profondément toute l'étendue des devoirs » qu'il m'impose. J'ai la conscience que je les » remplirai. C'est avec pleine conviction que j'ai » accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé.

» J'aurais vivement désiré ne jamais occuper » le Trône auquel le vœu national vient de m'ap- » peler; mais la France, attaquée dans ses liber- » tés, voyait l'ordre public en péril; la violation « de la Charte avait tout ébranlé; il fallait réta- » blir l'action des lois, et c'était aux Chambres » qu'il appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez » fait, Messieurs; les sages modifications que » nous venons de faire à la Charte garantissent » la sécurité de l'avenir, et la France, je l'es- » père, sera heureuse au dedans, respectée au » dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus » affermie. »

M. le Commissaire provisoire au département de la justice a ensuite invité MM. les Pairs et MM. les Députés à se retirer dans leurs chambres

respectives, où le serment de fidélité au Roi et d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux Lois du Royaume serait individuellement prêté par chacun d'eux.

Et la séance a été levée.

Fait et dressé le présent procès-verbal, à Paris, le neuf août mil huit cent trente.

LOUIS-PHILIPPE.

NOMINATIONS OFFICIELLES.

MINISTÈRE.

Le comte Molé, aux affaires étrangères.

Le général Gérard, à la guerre.

Le général Sébastiani, à la marine.

Dupont de l'Eure, à la justice.

Guizot, à l'intérieur.

Le baron Louis, aux finances.

Le duc de Broglie, à l'instruction publique et aux travaux publics. Il réunit en outre dans ses attributions la présidence du conseil d'état, il est chargé de préparer les nouvelles lois prévues par la chambre des députés.

Sont nommés en outre ministre d'état et membres du conseil privé : MM. Lafitte, Casimir Périer, Dupin aîné, Bignon.

M. Villemain, est nommé directeur général de l'instruction publique.

DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Par ordonnance du Roi ont eu lieu les nominations suivantes :

M. Choppin d'Arnouville est nommé préfet du Doubs en renplacement de M. Jules de Calvière.

M. Mourgeon est nommé secretaire général de la préfecture du Doubs en remplacement du comte de Jouffroy.

Le général Morand est nommé commandant de la 6e division militaire en remplacement du général baron Lanusse.

M. Jossaud est nommé à la sous-préfecture de Pontarlier en remplacement de M. le baron Daclin.

M. Flavien de Magnoncour est nommé Maire en remplacement de M. Terrier-Santans.

HAUTE-SAONE.

M. Amédée Thierry, est nommé à la préfecture de la Haute-Saône, en remplacement de M. le Brun des Charmettes.

M. Darche, remplace à la sous-préfecture de Grey M. de Brusset.

M. Richard, est nommé sous-préfet à Lure.

JURA.

M. Marquiset (Armand), est nommé sous-préfet de Dole.

COTE-DOR.

M. Hernoux, ancien maire de Dijon vien d'être nommé de nouveau maire de cette ville, en remplacement du Marquis de Courtivron.

N. B. Une dépêche télégraphique parvenue le 17 août au gouvernement, annonce que le prince de Polignac a été arrêté à Granville, Dépt. de la Manche, et qu'il a été conduit à St. Lô, sous une forte escorte.

ÉVÉNEMENS

DE PARIS

1830